



**Conseil national
de l'information statistique**

Montrouge, le 28 février 2022
N°23 / H030

**Commission
Services Publics et Services aux Publics**

**Programme de travail des producteurs de la statistique
Année 2022**

Sommaire

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS.....	3
CNAF – CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE (DSER).....	5
CNAV – CAISSE NATIONALE D’ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR).....	8
DEPP – DIRECTION DE L’ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE.....	11
DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L’ÉTAT (SRE).....	18
DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L’ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....	21
SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE.....	30
SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D’INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L’ÉDUCATION SUPÉRIEURE.....	36
SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L’INTÉRIEUR.....	41
ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....	48

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[SP : commission « Services publics, services aux publics »](#)

Le texte des avis de la commission « Services Publics et Services aux Publics » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

CCMSA – CAISSE CENTRALE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DES FONDS

0. Orientations pour 2022

La direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds (DSEF) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) produit, valide et met à disposition les statistiques du régime agricole.

Ces statistiques visent à améliorer la connaissance des populations agricoles et à permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer de données fiables et validées pour alimenter la réflexion sur la protection sociale agricole, son évolution ainsi que sur l'emploi non-salarié et salarié dans le champ de couverture du régime agricole.

En 2022, les approches « Big Data » se poursuivront pour plusieurs cas d'usage en science de la donnée destinés à l'éclairage des politiques publiques (e.g. prévention santé, détection des situations de fragilité, optimisation des contrôles). Parallèlement un projet de recherche avec l'Irdes sur la thématique des inégalités d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux se poursuivra en 2022.

1. Travaux nouveaux et projets en 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes Refonte ou évolution importante du système d'information existant

L'outil de diffusion cartographique des données de la MSA, GéoMSA, sera enrichi de 3 modules de diagnostics territoriaux :

- Grandir en milieu rural (GMR),
- Responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSSE),
- Emploi agricole.

Des rapports et des indicateurs sont progressivement développés afin d'aider le réseau des MSA à établir des diagnostics territoriaux en lien avec ces thématiques.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

La MSA a poursuivi ses travaux économétriques sur l'évaluation du manque à gagner résultant de l'évasion sociale au régime agricole. Le partenariat noué avec 3 enseignants chercheurs du LEO, le laboratoire d'économie de l'Université d'Orléans, et de l'Université Paris Dauphine a permis la consolidation de la méthode développée depuis 2019. Ces travaux, qui feront l'objet d'une présentation à la journée de méthodologie statistique organisée par l'Insee en mars 2022, seront approfondis et appliqués spécifiquement au champ du travail dissimulé dans l'année.

La MSA consolidera par ailleurs ses projets en science de la donnée menés dans l'environnement *Big data* de la MSA sur :

- L'optimisation des contrôles et la détection des indus sur les prestations versées par la branche famille ;
- La détection précoce de la désinsertion professionnelle.

Enfin la thématique de l'accès aux droits sera explorée au travers notamment du croisement des fichiers de ressources et de bénéficiaires de prestations en santé.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonages

Un projet de recherche avec l'Irdes est en cours de rédaction. Il est prévu que les travaux durent 3 ans. La thématique des inégalités d'accès aux soins pour les populations résidant dans les territoires ruraux sera explorée dans ses dimensions à la fois quantitative et qualitative.

1.5 Création ou rénovation d'outils de diffusion et de produits de diffusion

La MSA poursuit l'enrichissement de son offre de données au Centre d'Accès Sécurisé aux Données (CASD). Les fichiers relatifs aux bénéficiaires de retraites agricoles perçues en 2020 (retraite de salariés agricoles, retraite de non-salariés agricoles et retraite complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles) sont versés depuis janvier 2022. Il est prévu dans le courant de l'année de mettre à disposition des chercheurs l'historique des bénéficiaires de retraites agricoles qui couvre la période 2002-2019. L'offre de la MSA s'étoffera en outre en 2022 des données sur le champ de l'emploi salarié relevant du régime agricole.

CNAF – CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE (DSER)

0. Orientations pour 2022

L'année 2022 est une année de renouvellement pour la Cnaf : nouveau directeur général arrivé en novembre 2021, nouveau conseil d'administration installé début février, dernière année de la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 conclue entre la Cnaf et l'Etat et préparation de la suivante (2023-2027).

Au-delà de la plus forte mobilisation des données et des évaluations produites notamment par la Direction des statistiques, des études et de la recherche (DSER) de la Cnaf dans cette phase de transition, cette dernière année de COG constitue aussi la phase finale de concrétisation des restitutions de postes qui y sont inscrites, avec une contrainte assez forte exercée sur les moyens humains pour garantir l'atteinte de la cible d'effectifs fin 2022.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la COG, la Cnaf a démarré depuis plusieurs mois le projet de modernisation de son système d'informations décisionnel (SID). Après une phase de sélection de la nouvelle architecture qui va abriter les données de la branche dans un environnement Big Data et permettre le fonctionnement de toutes les applications ou tableaux de bord fondés sur ces informations, de sélection du nouveau langage de programmation qui servira demain notamment au travail des chargés d'études et d'analyses ou des contrôleurs de gestion, l'année 2022 est celle qui porte la bascule du SID actuel au SID modernisé. Le délai de mise en œuvre de cette phase est très contraint puisqu'à compter de novembre 2022, il ne sera plus possible de faire fonctionner nos programmes de calcul développés en SAS depuis plus de 25 ans dans notre environnement actuel. A terme, ce SID modernisé offrira à la branche d'importantes opportunités nationales et locales en termes d'outils de travail mis à disposition, de capacité à faire rentrer la datascience plus massivement dans la branche mais aussi toutes les perspectives liées à l'accès à des données plus précises, plus récentes, plus nombreuses et plus détaillées. A ce titre, ces opportunités rencontrent les besoins exprimés par les directions de tutelle de la caisse concernant les demandes de connaissance des allocataires ou de chiffrages qui nous sont adressées et elles permettront, à terme, d'exploiter les informations nouvelles issues notamment du dispositif de ressources mutualisées (DRM). La migration vers ce nouvel environnement est particulièrement stratégique pour la DSER, dont une large partie de l'activité est adossée au SID et au patrimoine de programmes propre qu'elle a développé (réponses aux commandes, production de données agrégées, prévisions, analyses, conjoncture, chiffrages de réforme...). Afin de réussir cette phase de migration, la stratégie adoptée par la Dser est celle d'une forte concentration temporelle, avec une mobilisation très intense de ses collaborateurs pour se former et réécrire les programmes (et de ses managers pour superviser l'opération). Sur la base du calendrier de mise à disposition du nouvel environnement informatique et des données statistiques, cette phase de travail sera maximale à partir de mars et jusqu'en septembre. Dans ce cadre, la DSER est contrainte de renoncer à une partie de ses travaux habituels durant cette même période. La production des statistiques labellisées par l'ASP et la fourniture des données utiles au SSP seront cependant préservées.

La Dser œuvre également depuis quelques mois pour mettre en place une mise à disposition centralisée et rationalisée de ses données individuelles auprès de l'Institut, qui pourra ensuite en assurer la diffusion à l'ensemble du SSP, assorties le cas échéant du code statistique non signifiant (CSNS) pour faciliter les appariements. Sous réserve des délais de conventionnement, ce projet devrait aboutir en 2022.

Le renouvellement de la COG offre également une occasion d'échanges sur le volet statistique des missions de la caisse et de renforcement des collaborations entre la Cnaf et ses partenaires du SSP, notamment la DREES.

Enfin, la Cnaf sera concernée en 2022 par la mise en œuvre de la feuille de route de l'Administrateur ministériel des données, des algorithmes et des codes source (AMDAC) du ministère des Solidarités et de la Santé, en l'occurrence le directeur de la DREES, avec pour objectifs d'en améliorer le pilotage, l'ouverture, la circulation et le partage.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

- Modernisation du système d'information décisionnel (SID) de la Cnaf

Comme indiqué dans la partie introductive, la Cnaf procède à une modernisation de son système d'information décisionnel (SID) permettant d'accéder à un plus grand nombre de données, de nature plus fine et de permettre le traitement de données massives.

Le projet consiste, sous réserve de l'aboutissement des procédures en cours pour la conformité au RGPD, à migrer les données sur une plateforme distante, à utiliser de nouveaux outils de traitement statistique (langages R et Python), ce qui implique de réécrire la totalité des programmes écrits dans le langage SAS.

Ces travaux de réécriture seront entrepris pendant toute l'année 2022 pour les données et le patrimoine informatique de la DSER, avec une très forte mobilisation des équipes entre mars et septembre.

- Participation de la CNAF au projet d'appariement de données administratives MIDAS (Minima sociaux, Droits d'assurance chômage et parcours salariés)

[Avis généraux - Avis 7. Développer les appariements entre sources de données]

Ce projet d'appariement dont la DARES assure la responsabilité du traitement, consiste à disposer de données sur un champ plus large que celles disponibles actuellement, qui séparent les bénéficiaires de minima sociaux et les inscrits à Pôle emploi. Les objectifs attendus sont :

- Permettre une évaluation plus complète des effets d'une réforme de l'assurance chômage (et ses interactions avec les minima sociaux) en intégrant toutes ses dimensions (emploi, allocations, effets de bord sur les minima sociaux) par sous-catégories de populations ;
- Permettre d'analyser des problématiques connexes à l'assurance chômage liées au retour et à l'insertion dans l'emploi des demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux, tout en prenant en compte des informations sur le revenu du ménage.

La participation de la Cnaf à ce projet d'appariement consistera à transmettre les données sur les allocataires (Allstat-FR6) qui permettent le suivi statistique mensuel des droits aux prestations versées par les Caf. Cela inclut notamment les informations sur l'allocataire, son (sa) conjoint(e), les prestations et aides perçues, les revenus du ménage. À ces données sont rajoutées le CSNS ainsi qu'un identifiant ID_FR6. Les données de la Cnaf sont constituées de deux fichiers :

- Une table « Prestations » qui inclut toutes les personnes bénéficiant du RSA, de la prime d'activité ou de l'allocation pour les adultes handicapés (AAH) ;

- Une table « Ménages » qui comprend des informations (composition du ménage, revenus...) sur les individus des ménages de la table « Prestations » et sur les demandeurs d'emploi retrouvés au sein du fichier historique statistique (FHS).

La première vague d'appariement est prévue en juin 2022 et la deuxième en décembre 2022.

- Participation de la CNAF aux travaux de la DREES d'expertise de la possibilité d'une mesure régulière du non-recours au RSA et à la prime d'activité qui soit suffisamment fiable pour être diffusée

[Avis généraux - Avis 7. Développer les appariements entre sources de données]

[Commission Services publics et services aux publics - Avis 2. Mesurer le non-recours aux droits sociaux]

La Cnaf est partie prenante de ces travaux méthodologiques d'ampleur engagés il y a plus de deux ans, pilotés par la DREES, en partenariat le laboratoire d'économie ERUDITE de l'université Paris Est-Créteil (Upec). Après la publication récente d'un *Dossier de la DREES* « Mesurer le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats », faisant état des d'une première étape de ces travaux, ceux-ci se poursuivent en 2022, avec un projet d'appariement des données de l'ERFS avec celles du dispositif de ressources mensuelles (DRM) pour mieux appréhender les revenus d'activité infra-annuels, et progresser notamment dans l'estimation d'un non-recours à la prime d'activité.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- Doublement du nombre de jeux de données disponibles sur le Cafdata pour la partie relative aux prestations légales

La DSER poursuit sa politique d'ouverture des données relatives aux bénéficiaires de prestations légales. A cet effet, le nombre de jeux de données disponibles sur la plateforme « Open Data » de la Cnaf, Cafdata (data.caf.fr), sera doublé d'ici à l'été 2022.

CNAV – CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE. DIRECTION STATISTIQUES, PROSPECTIVE ET RECHERCHE (DSPR)

0. Orientations pour 2022

Les lois en matière de politiques sociales et de systèmes de gestion associés conditionnent très largement le programme de travaux statistiques de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche (DSPR) de la Cnav. Elles impliquent des évolutions du système d'information et de la production statistiques. Ainsi, la DSPR poursuivra ses investissements pour tenir compte de l'élargissement du champ du régime général aux assurés indépendants à compter du 1^{er} janvier 2020 (y compris pour la gestion et le pilotage actuariel de leur régime complémentaire le RCI). Les travaux d'adaptation seront poursuivis en 2022, en lien avec les évolutions progressives des systèmes de gestion sous-jacents et le décommissionnement graduel des systèmes de gestion de l'ex-RSI (en faveur d'un traitement dans le système de gestion des salariés ou dans de nouveaux systèmes de gestion). De manière plus générale, la Cnav devra en 2022 et après continuer à adapter son système d'information statistique aux changements des politiques sociales et des systèmes de gestion associés.

Le système d'information statistique de la Cnav va être impacté par l'arrivée du Répertoire des Gestion des Carrières Unique (RGCU) dans lequel les données de carrière du régime général ont basculé dès 2020, et qui est progressivement enrichi des données des autres régimes. Une première base RGCU, brute et partielle, sera mise à disposition sur la plateforme big data interne à la Cnav en 2022. Cela permettra de commencer à investir concrètement sur cette nouvelle source pour des usages statistiques, et de commencer à organiser la transition avec l'exploitation du SNGC dans les chaînes et productions statistiques de la DSPR.

La Cnav devra dans les années à venir gérer les conséquences des évolutions de son système d'information sur les partenaires à qui elle transmet déjà ses données (Insee, Drees, DSS, Inserm...), qu'il s'agisse de l'inclusion des travailleurs indépendants ou par la suite le passage au RGCU. Cf. avis de moyen terme n°3 de la Commission Services publics et services aux publics « veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites ».

Les bases de gestion de la Cnav ne portent que sur le régime général, et contiennent peu d'information socio-démographique ou sur le ménage. Afin de permettre des exploitations plus riches de ces données, la Cnav continuera à les mettre à disposition d'opérations statistiques permettant une couverture par l'ensemble des régimes ou associant des données d'enquête. Les données de la Cnav alimentent notamment des bases interrégimes de la Drees, des enquêtes et dispositifs statistiques de l'Insee et de la Statistique Publique (par exemple dans le cadre du projet Filosofi). La Cnav alimente la cohorte Constances de l'Inserm, et fournit des données à d'autres opérations statistiques (Santé publique France, Ined...). La Cnav continuera à faire évoluer les données mises à disposition de ces partenaires, et a mis en place un circuit de gestion interne des demandes de données ou d'appariement à des fins statistiques ou recherche.

Le projet de recherche [Elvis](#) (Etude Longitudinale sur le Vieillessement et les Inégalités Sociales) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche a débuté en février 2021. Il articulera exploitations de données quantitatives (bases de la statistique publique et données de gestion de la Cnav) et entretiens qualitatifs auprès d'actifs et retraités du régime général pour étudier les inégalités, leur formation et les ressources pour y faire face dans une approche multidimensionnelle.

La Cnav continuera à développer la mise à disposition de données en open data, notamment en poursuivant l'enrichissement du site dédié www.statistiques-recherches.cnnav.fr. Les données mises à disposition dans le cadre des observatoires de la fragilité continueront également à être enrichies.

Le programme de travail de la Cnav découle également des Conventions d'objectifs et de Gestion (COG) passées entre l'Etat et la Cnav. La COG 2018-2022 prévoit notamment une mobilisation des données pour renforcer le datamining (exploration des données). Pour ce, la Cnav investit sur des technologies et approches big data.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à trois ans, refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête expérimentale d'évaluation de la fraude aux prestations retraites lancée en 2021 sera achevée et exploitée en 2022, avant d'être étendue à plus grande échelle.

La dernière édition de l'enquête Motivations de départ à la retraite réalisée en collaboration entre la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), le secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites (COR), la direction de la Sécurité sociale (DSS) et des régimes de retraites dont la Cnav (portant sur des départs à la retraite entre mi-2019 et mi-2020) continuera à être exploitée en 2022. De même, en 2022, la Cnav continuera à exploiter l'enquête de la Drees auprès des bénéficiaires de minima sociaux 2018, enquête qu'elle a contribué à enrichir avec ses données administratives.

Une enquête spécifique « CONfinement - SOLidarités - SOLitude » (CONSOL2) a été menée par l'Unité de Recherche sur le Vieillissement de la Cnav en 2021 pour apprécier les conséquences de la crise sur la situation des retraités du régime général (<https://www.statistiques-recherches.cnav.fr/crise-sanitaire-consol2.html>). Elle vise notamment à fournir des analyses géographiques et articule approche multimode sur des zones géographiques spécifiques, et enquête mail (avec plus de 200 000 répondants). Elle continuera à être exploitée en 2022.

Dans le cadre du projet de recherche **Elvis** (Etude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales) soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, des entretiens qualitatifs seront menés en 2022. Les exploitations de données quantitatives (bases de la statistique publique et données de gestion de la Cnav) seront poursuivies pour étudier les inégalités intra et intergénération dans de multiples domaines (patrimoine immobilier, pauvreté en conditions de vie, trajectoires de carrière, technologies de l'information...).

En 2022, la Cnav continuera à faire évoluer les données qu'elle fournit à la Drees pour tenir compte de l'inclusion des indépendants. Les tableaux fournis en réponse à l'enquête annuelle auprès des caisses de retraites (EACR) de la Drees, alimentée jusqu'en 2020 séparément sur les retraités salariés et indépendants, continueront à évoluer pour fournir des données sur le champ complet. Il en est de même pour l'enquête de la Drees auprès des caisses versant des allocations du minimum vieillesse.

Avec la refonte des indicateurs du Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS) retraite lancée par la Direction de la Sécurité sociale, la Cnav adaptera et enrichira les indicateurs et analyses fournis.

En 2022, la Cnav est sollicitée pour refondre complètement la production d'effectifs et de montants de pension moyens par pays de résidence pour le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss). Ces données seront utilisées pour alimenter le rapport annuel du Cleiss. Des analyses sur l'évolution démographique des populations concernées seront menées.

L'évolution de l'Echantillon Interrégime de Cotisants du fait du RGCU devra être travaillée avec la Drees (collecte de la prochaine édition prévue en 2023 sur les données à fin 2021)

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes

La Cnav continuera à faire évoluer en 2022 sa nouvelle base sur les retraités, à partir de fichiers sur les retraités salariés et sur les retraités auparavant gérés par la Sécurité sociale des indépendants, dans l'objectif d'élargir progressivement son observation statistique à l'ensemble du périmètre du régime. Des séries labellisées sur les nouveaux retraités de l'ensemble du champ du régime général (salariés et indépendants) seront mises à disposition fin février 2022. Le recueil statistique, qui présente et analyse les principales données du régime général, sera refondu après une année d'interruption pour publication au 2^e semestre 2022.

La Cnav réalisera des études pour mieux « observer les trajectoires professionnelles des indépendants » (cf. avis Emploi n°2). L'observation du cumul emploi retraite de retraités anciens salariés du privé cotisant comme indépendants sera redéfinie suite à l'intégration des indépendants au régime général au 1^{er} janvier 2020.

La Cnav continuera à mettre en place le système d'information permettant de réaliser les travaux de pilotage actuariel du régime complémentaire des indépendants (RCI) et de leur régime invalidité-décès (RID), et refondra les outils de projection actuariel correspondants.

Le modèle de microsimulation PRISME, basé sur un échantillon au 20e de la population du régime général qui produit depuis 2019 des analyses sur le champ tous régimes continuera à être développé et à évoluer.

La Cnav commencera à adapter son système d'information statistique au passage au RGCU, ainsi que son modèle de microsimulation.

Conformément à sa convention d'objectif et de gestion, la Cnav a mené en 2019-2020 une opération autour du non-recours à l'Aspa, à partir d'un repérage à l'aide de méthodes de datamining sur des données appariées entre les bases de gestion de la Cnav et l'Echange Interrégimes de retraites (EIRR). Cette opération sera poursuivie en 2022 grâce à l'accès à des sources complémentaires (RNCPS notamment), et d'autres travaux sur le non-recours seront lancés à partir de croisements de données administratives.

DEPP – DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

0. Orientations pour 2022

Le programme de travail 2022 de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique du ministère en charge de l'éducation, est, en très grande partie, dans la continuité des précédents avec la poursuite d'investissements en termes de construction et d'exploitation de systèmes d'information statistiques sur l'éducation mais aussi d'analyses sur le système éducatif. Ce programme s'inscrit, comme les précédents, dans un cadre de demandes croissantes adressées à la Depp pour contribuer au débat public sur l'éducation, pour aider au pilotage des politiques publiques d'éducation et à l'évaluation dans toutes ses dimensions (évaluation des élèves, des établissements, des territoires, de dispositifs, de politiques publiques et du système éducatif dans son ensemble). Il s'organise autour de quatre grandes thématiques, les élèves, les personnels, les établissements et les territoires avec la poursuite des travaux sur la crise sanitaire et ses conséquences.

La Depp poursuivra l'amélioration de son système d'information statistique sur les élèves et apprentis pour rendre compte de leurs parcours scolaires, où qu'ils soient scolarisés, et de leur insertion via le dispositif InserJeunes élaboré avec la Dares. Avec ses panels, la Depp complètera cette connaissance exhaustive, que ce soit celui des élèves entrés en CP en 2011, le panel des élèves entrés en maternelle en 2021 ou le panel des élèves en situation de handicap. La Depp conduira ses évaluations des compétences des élèves à différentes étapes de leur scolarité et selon plusieurs dimensions. Elle rendra compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire avec, en 2022, pour la première fois la publication de données sur les élèves du 1^{er} degré et le renouvellement de l'enquête auprès des collégiens.

Du côté des personnels, la Depp continuera d'investir sur son système d'information statistique, élaborera des études en particulier dans le cadre de l'observatoire des rémunérations et du bien-être contribuera à la connaissance des pratiques des enseignants avec la diffusion des résultats de ses enquêtes EPODE, sur les pratiques professionnelles, et PRAESCO, plus centrée sur les contenus disciplinaires. Elle lancera une nouvelle enquête sur le bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale et une enquête de climat scolaire et de victimation auprès d'enseignants du 1^{er} degré et de directeurs d'école.

Sur les établissements, la DEPP poursuivra l'élaboration d'indicateurs, en particulier de valeur ajoutée, mais aussi d'études. Elle travaillera à un ouvrage sur les établissements. Elle assurera le suivi du climat scolaire dans les établissements, que ce soit par ses enquêtes auprès des personnels ou élèves ou la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (AD).

Elle poursuivra l'investissement sur les territoires avec la valorisation du zonage en aires d'éducation construit en 202, des études sur les disparités entre types de communes et les mobilités entre territoires.

Au-delà des contributions à ces thématiques, la Depp poursuivra son engagement dans toutes ses autres missions, que ce soit la gestion des référentiels, utilisés dans les systèmes d'information du ministère pour assurer la cohérence des données produites par les différents services, ou dans ses missions stratégiques au sein du ministère en termes d'aide au pilotage, d'évaluation de politiques publiques, ou d'animation du réseau de la statistique sur l'éducation constitué de la Depp et des services statistiques en académie (SSA). Elle poursuivra sa collaboration, très forte et fructueuse, avec le conseil d'évaluation de l'école (CEE), sur différentes thématiques liées à l'évaluation (établissements, élèves, dispositifs). L'investissement dans les activités européennes et internationales sera également important, en particulier avec le suivi des nouveaux objectifs européens et de l'objectif de développement durable 4 mais aussi dans le cadre de la présidence française avec l'ouverture d'une page WEB en anglais regroupant ses principaux travaux, à l'attention des publics européens et étrangers, page qui a vocation à être rendue durable et régulièrement mise à jour au-delà du premier semestre 2022. Suite à la revue par les pairs et le plan d'actions qualité qui englobe tout le SSP, la Depp engagera un nouveau cycle de démarches qualité à partir de 2022. Un des volets portera sur l'une des priorités de la Depp, qui est de mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par les questions d'éducation des informations et analyses pertinentes, objectives et de qualité, mais aussi des données. Enfin, la Depp poursuivra

sa collaboration avec les chercheurs en particulier dans le cadre du projet EquipEx « Innovations, Données et Expérimentations en Education » (IDEE).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La Depp enrichira la collecte de données permettant de décrire les parcours des élèves dans toutes leurs dimensions via ses panels d'élèves

À la rentrée 2021, la Depp a lancé un nouveau panel d'élèves échantillonné parmi les élèves entrant en petite section de maternelle à la rentrée scolaire 2021, dont le terrain se déroulera au cours du premier semestre 2022. Cette enquête, qui a obtenu le caractère obligatoire et le label de qualité statistique, se compose de trois volets : 1) une interrogation des familles, qui a pour but de décrire l'entrée à l'école et le ressenti des parents et des élèves vis-à-vis de l'institution scolaire et, plus largement, les conditions de vie et les modes de garde antérieurs des enfants, 2) une interrogation des enseignants et directeurs d'école des élèves du panel sur leurs pratiques professionnelles et 3) un volet d'observation des premiers acquis des élèves en classe. Au cours des années à venir, les trajectoires scolaires des élèves seront suivies dans le cadre du panel, à l'image des panels de la Depp déjà existants. Ce nouveau panel, interrogeant pour la première fois des élèves dès l'école maternelle, permettra de décrire les mécanismes à l'œuvre à cette étape du parcours scolaire et leur impact sur la suite des trajectoires des élèves, en lien avec l'extension de l'obligation d'instruction dès l'âge de trois ans.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5

Au printemps 2023, la Depp a pour projet de lancer une enquête auprès des élèves du panel d'entrants en cours préparatoire en 2011. Ces élèves, qui seront alors majoritairement en classe de terminale, seront interrogés sur leurs parcours d'orientation passé, leurs choix d'enseignements de spécialité ainsi que sur leur projet d'orientation future, notamment en lien avec la procédure parcours sup. L'enquête devrait également inclure des modules généraux ayant pour but de décrire les conditions de vie et le contexte familial des jeunes ainsi que leur vécu rétrospectif de la crise sanitaire et des confinements. Un avis d'opportunité sera demandé au premier trimestre 2022 en vue d'un passage en comité du label d'ici la fin de l'année.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5

Afin d'apprécier les conséquences de la crise sanitaire sur les acquis des élèves, la DEPP poursuivra en 2022 le suivi du panel DECCS (Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire), qui consiste, depuis la rentrée 2020, en un suivi sur deux années scolaires de cohortes d'élèves de CP et de CE1, scolarisés dans 1 000 écoles.

AVG 2, AVG 4, DQS 3, DQS 7, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5

La Depp poursuivra l'investissement sur les évaluations des compétences des élèves, à différents moments-clés du parcours scolaire, et en prenant en compte un éventail de plus en plus important de compétences en particulier celles liées au bien-être et à la confiance en soi.

La Depp mènera, comme chaque année, des enquêtes permettant de mesurer, d'une part, plusieurs types de **compétences, d'autre part, leurs évolutions sur le moyen ou le long terme et leurs déclinaisons sur différents territoires, intra nationaux ou internationaux.** En 2022 elle conduira ses enquêtes sur échantillon, nationales (Cèdre Langues vivantes et celles sur la maîtrise du socle en fin de troisième) mais aussi ses évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6ème, 1ère année de CAP et seconde. Toutes les évaluations de la Depp se déroulent désormais sur support numérique sauf pour les évaluations exhaustives de CP et CE1 où un seul test sur tablettes est conduit sur échantillon.

Par ailleurs la Depp poursuivra son investissement **pour mesurer d'autres dimensions, non cognitives, comme le bien-être des élèves, leur esprit critique ou la créativité.**

Toutes ces évaluations se traduiront par de nombreuses publications : en 2022 la Depp diffusera les résultats des évaluations menées en 2022 (Socle sixième), des tests de la JDC et des

évaluations exhaustives de début CP, CE1, 6ème et seconde de la rentrée 2021, mais aussi les présentera aux acteurs du système éducatif pour accompagner leur appropriation.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 4. AVG 5. AVG 6. AVG 8. DQS 1. DQS 3. DQS 7. DQS 8. EQRT 4. SERPU 4. TRT1. TRT2.

La Depp poursuivra son investissement sur la connaissance des pratiques des enseignants.

Suite à un report d'un an du fait de la crise sanitaire, **elle mènera en 2022 la seconde édition de l'enquête EPODE (Enquête PériODique sur l'Enseignement) visant à rendre compte de la diversité des pratiques professionnelles (transversales aux disciplines enseignées en élémentaire et au collège)** et à documenter leur évolution dans le temps. 2022 verra également la publication de nouveaux résultats concernant PRAESCO (enquêtes sur les pratiques d'enseignement spécifiques aux contenus disciplinaires) : PRAESCO mathématiques CM2 (résultats complémentaires de l'enquête conduite en 2019) et PRAESCO français CM2 (premiers résultats de l'enquête conduite en 2021). Ces résultats, comme ceux d'EPODE, feront l'objet de présentations auprès des acteurs du système éducatif afin de favoriser leur diffusion et éclairer ainsi les choix de pilotage en matière de formation des enseignants notamment.

AVG 3, AVG 6, AVG 7, AVG 8, DQS 3, DQS 7, DQS 8, EQRT 4, SERPU 5

La Depp poursuivra ses investissements pour rendre compte du bien-être et des phénomènes de victimation en milieu scolaire

Pour mieux appréhender les phénomènes de violence à l'école et prendre en compte le point de vue des victimes, **la Depp pilote des enquêtes de victimation en milieu scolaire** auprès d'élèves de collège et de lycée en alternance. Elle a interrogé pour la première fois des personnels du second degré de l'éducation nationale au printemps 2019, et des élèves de CM1-CM2 au printemps 2021. Cette enquête permet aussi de mesurer le climat scolaire dans les établissements. Au printemps 2022, deux enquêtes de climat scolaire et de victimation auront lieu : l'une auprès de collégiens et l'autre auprès d'enseignants du premier degré et de directeurs d'école. La Depp a présenté l'enquête auprès des collégiens au label en décembre 2021 et présentera celle auprès des personnels en mars 2022. Par ailleurs, la Depp assure la collecte de l'enquête sur les faits graves survenus en établissements (SIVIS, Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire), l'autre sur l'absentéisme des élèves (ADE).

AVG 2. DQS 3. DQS 7. EQRT 4. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9

La Depp met en place en 2022 une nouvelle enquête sur le bien-être des personnels de l'éducation nationale. Cette enquête, conçue avec l'appui de chercheurs, permettra de mesurer le bien-être au travail des personnels exerçant dans les écoles et établissements scolaires, enseignants et autres personnels, et à en analyser les déterminants. Elle sera menée pour la première fois début 2022 puis e ensuite à intervalles réguliers (tous les 2 ans) pour assurer un suivi dans le temps. Le questionnaire de l'enquête comprend des questions « standards » qui permettront des comparaisons avec d'autres professions.

AVG 2, EQRT 4, SERPU 5, SERPU 9.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Le dispositif InserJeunes, porté par la Depp et la Dares et construit par rapprochement de bases de données administratives exhaustives relatives à la scolarité (inscriptions des élèves et des apprentis) et à l'emploi (notamment la déclaration sociale nominative) a permis la diffusion de premiers indicateurs début 2021. Ces données exhaustives apportent un degré de précision et de robustesse que ne pouvaient permettre des données issues d'enquêtes. InserJeunes permet ainsi de diffuser des taux d'insertion des jeunes sortant d'apprentissage ou de la voie professionnelle (de niveau CAP à BTS) au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel). Ce dispositif répond à un besoin fort d'une connaissance fine

de l'insertion des jeunes sortant du système éducatif selon la formation suivie dans un objectif de meilleur pilotage de l'offre mais aussi d'un meilleur service rendu aux jeunes et à leurs familles pour s'orienter.

En 2022, InserJeunes montera en charge. Pour la première fois, seront publiés les taux d'insertion à 18 et 24 mois des élèves sortant du système éducatif au niveau des établissements. Début 2022, les taux à 6 et 12 mois seront publiés sur une nouvelle cohorte de sortants. L'étude sur 24 mois de la cohorte des jeunes sortant du système éducatif en 2019 permettra une analyse fine de leur insertion professionnelle et des effets de la crise sur celle-ci. Les données riches de ce système d'informations permettront également d'analyser les problématiques d'adéquation formation-emploi en relation avec les services statistiques académiques. L'accompagnement dans l'utilisation d'InserJeunes des différents services statistiques académiques se poursuivra et s'étendra via un dialogue élargi avec les différents acteurs académiques. **Enfin, l'outil d'appariement utilisé par InserJeunes sera mis en ligne en open source afin de permettre une généralisation de son utilisation à d'autres jeux de données.**

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. EQRT 4. EQRT 6. EDD 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9

En 2022, la Depp **adaptera son système d'information pour rendre compte du financement de l'apprentissage, à la suite de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.** Elle collaborera étroitement avec France Compétences et mobilisera en particulier la première remontée des comptes des CFA. De nombreuses pistes d'études sur le thème de l'apprentissage se dégagent à l'avenir, notamment en matière de financement et d'insertion pour les formations en alternance.

AVG 8, SERPU 4

La Depp poursuivra son investissement pour publier des indicateurs rendant compte des actions des établissements en s'efforçant de contrôler les facteurs extérieurs sur lesquels ils ont peu ou pas de prise, comme le profil social ou scolaire des élèves accueillis. Ce travail a commencé en 1993 avec l'élaboration et la publication des indicateurs de valeur ajoutée des lycées, les IVAL sur le baccalauréat. Ces indicateurs de valeur ajoutée des lycées ne sont pas un palmarès ni un classement des lycées mais une approche multi-dimensionnelle, s'efforçant de prendre en compte les multiples dimensions en jeu dans l'action des lycées, avec une batterie d'indicateurs complémentaires, indicateurs de réussite, indicateurs de parcours, indicateurs en valeur ajoutée, construits pour cerner la réalité complexe et relative des actions des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'à l'obtention du baccalauréat. En 2021 la Depp va étendre les IVAL pour les établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture.

Par ailleurs la DEPP va poursuivre la démarche des indicateurs de valeur ajoutée. Elle l'a déjà fait en 2021 avec les indicateurs d'InserJeunes sur l'insertion. Elle le fera également avec les IVAC, indicateurs de valeur ajoutée des collèges, qui viendront également rendre compte des performances des collèges en matière de résultats au diplôme national du brevet (DNB) et d'accompagnement jusqu'au DNB des élèves scolarisés, en tenant compte du profil social et du niveau scolaire de ces derniers à l'entrée au collège.

AVG 5. AVG 8. DQS 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

En 2022, la Depp poursuivra son investissement dans l'analyse territoriale de façon à répondre à la demande forte qui lui est adressée sur ces sujets. Ainsi, après avoir finalisé sa construction en 2021, **la Depp et les services statistiques académiques vont travailler sur la valorisation du zonage en aires d'éducation.** Ce zonage permettra de représenter et d'analyser les disparités territoriales en matière d'éducation à l'aide d'une maille nouvelle, adaptée à l'analyse et au pilotage du système éducatif. En effet, cette maille est construite à partir des flux d'élèves du second degré entre leur commune de résidence et de scolarisation, selon une méthodologie homogène sur le territoire de la France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer. Les exploitations envisagées incluent notamment l'analyse des parcours et des résultats des élèves ou encore la ségrégation sociale entre établissements. La Depp réalisera une contribution écrite aux Journées de méthodologie statistique décrivant la construction du zonage et les projets

de valorisation. Par ailleurs, la Depp continuera à capitaliser les investissements réalisés depuis 2018 sur les questions ayant trait aux disparités entre types de communes, **en proposant une synthèse des études réalisées à partir de la typologie des communes rurales et urbaines.** Ces études, parues notamment dans le numéro 102 de la revue *Éducation & formations* en 2021, abordent des sujets liés au contexte socioéconomique, aux moyens, à l'offre de formation, aux parcours et aux résultats des élèves. La Depp analysera les mobilités entre deux rentrées scolaires entre communes.

AVG 1. AVG 2. AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. SERPU 3. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 3. TRT 7. TRT 9.

En 2022, la Depp poursuivra son engagement dans l'évaluation des politiques publiques. Par exemple, une étude réalisée à partir des données du panel d'élèves entrés en sixième en 2007 sera finalisée, portant sur la réussite scolaire des lycéens hébergés en internat. Elle permettra d'actualiser les résultats obtenus à partir du panel d'élèves entrés en sixième en 1989, à l'occasion d'une étude publiée en 2003 dans la revue *Éducation & formations*. 2022 verra également la poursuite des travaux d'évaluation du Plan numérique (ELAINE) afin d'étudier l'impact de la distribution d'équipements numériques dans les écoles et établissements scolaires grâce un protocole multidimensionnel visant à documenter des indicateurs tout au long de la chaîne de résultats (indicateurs de mise en œuvre, effets sur les pratiques, pilotage par les cadres éducatifs, résultats des élèves, etc.) et à collecter le point de vue de différents acteurs (enseignants, cadres éducatifs et élèves). De nouveaux résultats portant sur l'évaluation du Plan numérique au collège seront publiés et présentés aux différents acteurs du système intéressés par la thématique du numérique en éducation. Dans le premier degré, les collectes se poursuivront.

DQS 3, DQS 8, EQRT 4, SERPU 4, SERPU 5, SERPU 9

En 2022, comme chaque année, la Depp assurera une participation active de la France dans les instances internationales de définition et de développement de statistiques et d'études sur l'éducation : réseau de l'OCDE dans diverses structures dont celui des indicateurs internationaux de l'éducation (INES) et le Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (CERI) ; réseau européen Eurydice dont la Depp abrite l'unité française ; groupes de travail d'Eurostat ; groupe permanent sur les indicateurs et les critères de référence européens auprès de la Commission européenne. Par sa composante SSM, la Direction garantit des données conformes aux normes statistiques internationales, notamment à travers la collecte UOE (Unesco/OCDE/Eurostat). Compte tenu de son expertise statistique, la Depp exerce la fonction de représentant de la France dans les différentes instances européennes et internationales : Eurostat, Groupe permanent des indicateurs européens, comités de l'OCDE, IEA (*International Association for the Evaluation of Educational Achievement*). Actuellement le président de l'IEA est d'ailleurs adjoint au sous-directeur de l'évaluation et de la performance scolaire de la Depp. La Depp intervient dans de nombreuses enquêtes internationales en s'impliquant en amont comme expert mais aussi en les réalisant en France, en exploitant leurs résultats (PISA, TALIS, TIMSS, PIRLS, ICCS...) et en contribuant à leur bonne utilisation. En 2022, elle exploitera les résultats de l'enquête PIRLS et passera les enquêtes PISA et ICCS. Comme les années précédentes, la Depp coordonnera la réflexion sur les indicateurs de l'objectif 4 de l'agenda 2030 de l'ONU aux niveaux ministériel, national, européen (avec Eurostat et la Commission européenne), et international (UNESCO et OCDE) et continuera à apporter son expertise dans le suivi du nouvel agenda européen en matière d'éducation et de formation. En liaison avec la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération du ministère en charge de l'éducation, la Depp contribuera aux travaux menés dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. **Elle lancera dans ce contexte une nouvelle page WEB en anglais regroupant ses principaux travaux, à l'attention des publics européens et étrangers, page qui a vocation à être rendue durable et régulièrement mise à jour au-delà du premier semestre 2022.** La Depp pilotera les parties françaises de plusieurs rapports d'Eurydice dont un sur l'apprentissage des langues vivantes. Enfin en 2022 la Depp continuera à expertiser les comparaisons internationales sur les effets de la crise sanitaire.

AVG 1. AVG 2. AVG 3. AVG 6. AVG 8. DQS 3. DQS 7. DQS 8. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. EQRT 4. SP 4. SP 5.

En 2022, la DEPP **améliorera la fraîcheur des indicateurs financiers mobilisés dans les comparaisons internationales** par l'Unesco, Eurostat et l'OCDE. La France sera ainsi l'un des

rare pays à pouvoir transmettre, l'année N, des données complètes de qualité à valeur sur N-1 et non N-2.

AVG 6

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

En 2022, la Depp poursuivra la mise en place d'un répertoire national des identifiants élèves, étudiants et apprentis (RNIE). Tous les élèves des établissements scolaires sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale ont un identifiant unique depuis la rentrée 2017. L'identifiant a été étendu aux apprentis en 2018 et aux élèves de l'enseignement agricole en 2019. Depuis la rentrée 2020, il est étendu dans l'enseignement supérieur. En 2022, l'attribution de l'INE sera élargi à tous les enfants soumis à l'obligation d'instruction (3-16 ans), qu'ils soient scolarisés dans le privé hors contrat ou à domicile. La réflexion sur les champs non encore couverts ou partiellement couverts (CNED ...) va également se poursuivre en 2022.

AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

En 2022, la Depp engagera un travail de modernisation du dispositif national réalisant l'attribution d'un identifiant unique aux élèves, apprentis et étudiants. La première phase de ce travail consistera à analyser le dispositif, à proposer des scénarios d'amélioration (des processus existants, de l'appariement des données ...) et à mener des expérimentations.

AVG 5. AVG 7. AVG 8. DQS 3. EQRT 2. SERPU 4. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

En 2022 la Depp engagera une réflexion sur la refonte de la base centrale des nomenclatures (BCN). La BCN permet d'assurer un langage commun à tous les niveaux du système d'information, de l'administration centrale aux établissements d'enseignement, en incluant les services déconcentrés. La mise à jour de son contenu s'appuie sur un réseau de gestionnaires et s'enrichit à l'occasion de modifications réglementaires. Les nomenclatures sont ainsi diffusées à l'ensemble des applications qui composent le système d'information du ministère. La Depp engagera un travail de redéfinition des exigences attendues pour le système de gestion de nomenclatures et d'évaluation du système existant afin de construire un scénario d'évolution.

AVG 5. AVG 8. TRT 3.

En 2022, deux millésimes du prototype d'un répertoire statistique des établissements scolaires a été mis à disposition en interne à la Depp. Ce répertoire statistique a permis en 2021 d'améliorer la qualité de Ramsese. **En 2022, il permettra d'éclairer les travaux sur la démographie des unités de Ramsese (unités administratives immatriculées – UAI)** grâce à des indicateurs d'alerte générés par les évolutions fortes d'effectifs d'élèves au sein des établissements, afin que la généalogie soit mieux renseignée.

AVG 5. AVG 8. SERPU 4. SERPU 5. SERPU 9. TRT 1. TRT 2. TRT 7. TRT 9.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

En 2022 la Depp produira un état statistique des personnels de l'enseignement scolaire. Ce nouveau document présentera un panorama des personnels enseignants et non enseignants de l'Education nationale sur les thématiques d'effectifs, de moyens, de lieux d'exercice, de concours, de rémunérations, d'absences pour raison de santé, et de départs à la retraite et démissions. Jusqu'à présent, la Depp coordonnait le Bilan social national des personnels de l'enseignement scolaire, produit qui regroupait ses propres contributions, et celles des directions métier du ministère. En 2022 la Depp différenciera sa publication qui relève de la statistique publique.

AVG 8. DQS 7. SERPU 5.

En 2022, la Depp mettra à disposition en ligne un outil de cartographie interactive. Cet outil nommé Géo-éducation permettra la visualisation et le téléchargement d'indicateurs sur l'éducation à différentes mailles géographiques. Ces indicateurs selon leur pertinence et leur disponibilité seront consultables au niveau des zonages administratifs, des zonages d'études de l'Insee ou encore des zonages de l'éducation (aires d'éducation par exemple).

Cet outil proposera également le chargement d'un jeu de données par l'utilisateur pour le représenter dans Géo-éducation. Enfin des portraits de territoires présenteront les principaux chiffres de l'éducation sous forme de graphiques et chiffres-clés.

AVG 2. AVG 5. AVG 8. TRT 1. TRT 2.

En 2022, suite à la revue par les pairs et au plan d'actions qualité qui engage l'ensemble du SSP sur les cinq années suivantes, **la Depp engagera un nouveau cycle de démarches qualité à partir de 2022. Elle mettra en place un plan d'actions qualité (PAQ-Depp) qui couvrira la période 2022-2027.** Si le PAQ-Depp n'est pas encore finalisé, trois grands axes de développement ont d'ores et déjà été retenus :

- S'impliquer dans le renforcement institutionnel du SSP d'une part, en communiquant davantage sur l'indépendance de la Depp et d'autre part, en investissant sur la qualité des sources administratives qui nourrissent la production de statistiques sur l'éducation nationale ;
- Poursuivre le développement de la culture qualité à la Depp en poursuivant les démarches qualité entamées lors du cycle précédent (2014-2021), en mettant en place des rapports qualité sur les statistiques publiées cohérentes avec les normes européennes (SIMS) et en se dotant d'outils de pilotage et de suivi de la qualité, des métadonnées et du catalogue des jeux de données diffusés par la Direction ;
- Répondre aux nouvelles attentes des publics de la Depp essentiellement en mettant davantage de données à la disposition des chercheurs dans le cadre du projet IDEE et en accroissant les mises en ligne sur le site Opendata du ministère.

AVG 8

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

RAS

DGFIP - DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES. SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT (SRE)

0. Orientations pour 2022

Le service des retraites de l'État (SRE), service à compétence nationale de la DGFIP, gère le régime de retraite de la fonction publique de l'État. A ce titre, il dispose d'un système d'information structuré autour de plusieurs applicatifs de gestion à partir duquel différentes bases statistiques sont élaborées. Les deux principales sources d'information sont la base des comptes individuels retraite (CIR) et la base des pensions.

Via sa fonction statistique, le SRE assure la diffusion d'informations sur le régime de la fonction publique de l'État sur le site internet <https://retraitesdeletat.gouv.fr>. Il répond également aux nombreuses demandes d'informations statistiques que lui adressent les parlementaires, la Cour des comptes, le conseil d'orientation des retraites (COR), la direction du budget ou les ministères.

En tant que responsable du programme 741 Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité, représentant près de 60 milliards d'euros dans le budget de l'État, le SRE est doté d'outils permettant d'assurer un suivi des flux d'entrées et de sorties des pensions payées pour obtenir une prévision des dépenses à 5 ans. Depuis 2017, il dispose également d'un modèle de micro-simulation dynamique, Pablo, permettant de projeter à l'échéance 2070 les affiliés au régime et les pensionnés. Suite à un audit favorable de la Cour des comptes, cet outil calcule maintenant les engagements de l'État en matière de retraite ainsi que le besoin de financement actualisé du régime. Il permet également de modéliser différents scénarios dans le cadre des travaux liés à la réforme des retraites.

En 2022, le SRE poursuivra l'avancement du modèle de micro-simulation Pablo v2 avec l'objectif de pouvoir mener de premières simulations opérationnelles avec cet outil. Plus qu'une simple réécriture en R du modèle Pablo v1 existant, ce projet s'inscrit dans une démarche globale : en 2020, les travaux statistiques du bureau ont concerné l'amont du projet avec la refonte de la chaîne de traitement pensions finalisée en 2021 et la mise en place d'une chaîne affiliés permettant d'avoir une vision du passage à la retraite centrée sur l'individu et d'améliorer la connaissance des carrières et des droits acquis. Ce dernier point est important : il garantit que les exploitations courantes concernant les affiliés et issues des comptes individuels retraite (CIR) sont cohérentes avec les informations prises comme point de départ du modèle de micro-simulation. Au cœur du dispositif, une base carrière a été mise en place à l'exhaustif et retrace avec une granularité mensuelle les événements intervenant dans le parcours professionnel des affiliés : elle est le point unique de calcul des différentes durées nécessaires au calcul de la liquidation actuelle et garantit une forte cohérence entre les différents dispositifs statistiques.

L'outil Pablo v2 s'inscrit dans la continuité de la première version, les développements et les concepts présents y étant réutilisés. Il bénéficie des avancées des bases statistiques sur lesquelles il s'appuie : unité de compte personne, généralisation du pas mensuel, base permanente facilitant la (re)simulation du passé, socle autour de la nomenclature de grade, variable mensuelle d'état sur le marché du travail. Des améliorations sont également apportées suite aux enseignements tirés des simulations réalisées dans le cadre du projet de réforme vers un système universel par point : la connaissance des montants indemnitaires sera affinée en observé et en projection de façon à avoir un salaire complet et de pouvoir évaluer des mesures de convergence entre régimes de retraite. Le calcul des cotisations est amélioré avec la distinction des différentes primes entrant en compte dans la liquidation, en particulier les primes liquidables, et plusieurs fonctions de comportement de départ à la retraite seront implémentées. Le passage au langage R permet des gains de temps de calcul tout à fait conséquents et il est désormais possible de mesurer l'impact des aléas de simulation sur la variance des estimations.

Enfin, une veille active est mise en place en 2022 pour anticiper les évolutions des applicatifs du SRE et les impacts sur la statistique, suite au projet de mutualisation des systèmes d'information du SRE avec ceux de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Travaux d'exploitation de la 5ème vague de l'enquête *Motivations de départ à la retraite* pilotée par la Drees. L'enquête porte sur les liquidations intervenues entre mi-2019 et mi-2020. Les travaux seront menés conjointement avec la CNRACL (régime de la fonction publique territoriale et hospitalière) en vue d'une publication commune.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- Cette année la diffusion des statistiques de retraites civiles ou militaires repose sur une nouvelle chaîne de traitement qui intègre des éléments issus des applicatifs de paiement des pensions. L'objectif est d'améliorer la cohérence entre les bases statistiques et les aspects budgétaires retracés dans le CAS Pensions.
- Exploitation des déclarations annuelles de données sociales et la déclaration sociale nominative quand elle sera collectée dans le cadre du projet de mutualisation avec la CDC pour améliorer la connaissance du salaire complet des affiliés.
- Travaux de refonte du modèle de micro-simulation Pablo v2 déjà évoqués.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

- Consolidation et utilisation du cube de données commun CNRACL-SRE pour les pensions des trois versants de la fonction publique. Ce cube commun permet d'harmoniser le champ et les concepts de la plupart des variables diffusées.
- Compte tenu du contexte décisionnel sur les retraites, des travaux d'évaluation de réforme sont anticipés en 2022 avec la direction du Budget.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- La reprise des nomenclatures métiers ou à la création de nomenclatures de référence va se poursuivre et se consolider, afin d'alimenter le système d'informations de manière homogène.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Les chiffres-clés sont disponibles en version provisoire dès la fin du mois de janvier et en version définitive en juin sur le site retraitesdeletat.gouv.fr. Les données du SRE sont également accessibles sous forme de cubes sur le site data.economie.gouv.fr.

En 2022, en lien avec la mise en production de la base carrière, de nouveaux tableaux sont prévus concernant la catégorie active lors de la diffusion définitive de juin.

DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

0. Orientations pour 2022

L'année 2022 sera encore marquée par les travaux de suivi de la crise sanitaire et de son impact, tant dans le domaine sanitaire que social. Le suivi hebdomadaire des délais de réalisation des tests et du statut vaccinal des personnes hospitalisées avec/pour Covid se poursuivra tant que nécessaire et une 4^e vague de l'enquête EpiCov sera collectée ; le suivi de l'impact social de la crise se poursuivra également tant que nécessaire ; enfin, les modules ad hoc d'un certain nombre d'opérations annuelles collectées en 2021 seront exploités pour mieux documenter l'impact de la crise sanitaire sur les structures d'accueil sanitaires, sociales et médico-sociales et certaines populations.

L'année 2022 verra également, dans le champ social, le lancement de la collecte des enquêtes en ménages ordinaires et « aidants de personnes résidant en ménage » du dispositif d'enquêtes Autonomie, initialement prévues en 2021, et la préparation des enquêtes en établissements. Dans le champ de la santé, l'année sera dévolue à la préparation des enquêtes 2023 auprès des structures d'urgence (ENSU) et de l'enquête de l'OCDE sur la qualité du suivi des patients par les médecins généralistes (PaRIS) dont la DREES réalise le volet français. La refonte du dispositif des enquêtes de santé scolaire sera poursuivie, en lien étroit avec l'OFDT conformément aux recommandations du Cnis. Enfin, la collecte du volet étudiant de l'enquête auprès des écoles de formations aux professions du sanitaire et du social, qui a fait l'objet d'une refonte complète, sera réalisée.

Le passage en production du 2^e volet du projet Code statistique non signifiant (CSNS), porté par l'Insee, devrait permettre à la DREES de développer encore davantage ce mode de collecte, notamment dans le domaine social et de raccourcir les délais de constitution de ses bases et leur diffusion. Il permettra aussi de créer de nouvelles bases transversales, permettant enfin d'éclairer des thématiques à l'intersection de plusieurs champs d'étude.

Le périmètre des travaux DREES évoluera en 2022 : reprise de la mission d'études auparavant dévolue au Fonds Complémentaire santé solidaire, disparu en 2020 ; expertise des statistiques sur la protection de l'enfance (OLINPE) en partenariat avec l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) en vue d'une reprise de la production de cette base en 2023 ; pilotage du projet de rattrapage du retard de publication des statistiques médicales de causes de décès, en lien étroit avec le CepiDC, au nom des administrations centrales concernées. A contrario, la DREES transférera la gestion du répertoire Finess et sa refonte à l'agence du numérique en santé. Le pilotage stratégique de ce répertoire sera désormais confié à la Délégation du numérique en santé (DNS), en association étroite avec la DREES, les Directions de politiques publiques concernées, les caisses et la DNUM. La DREES continuera à se désengager progressivement du répertoire Adeli, après la migration des infirmières vers le répertoire partagé des professions de santé en 2021. Le décommissionnement est prévu en 2023.

Parmi les nombreuses publications prévues en 2022, de nouvelles exploitations de l'enquête EHIS, ainsi que les 1ers résultats des enquêtes « mode de garde » et « assistants familiaux » devraient être diffusés. La DREES poursuivra résolument sa politique d'ouverture de ses données - à la fois par la mise à disposition aux chercheurs dans un cadre sécurisé et en open data sur son site internet - et de ses codes aux chercheurs et en open data sur son site internet et développera également l'ouverture de ses codes sources. En tant qu'administrateur des données des algorithmes et des codes du ministère des solidarités et de la santé, elle animera sa feuille de route et en assurera le suivi.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Concernant le domaine social et médico-social :

Plusieurs opérations pluriannuelles entreront en phase de collecte en 2022 :

Enquête ES-PE : une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services de la protection de l'enfance sera réalisée. [\[DQS3\]](#)

Enquête auprès des écoles de formation aux professions du social – Volet Étudiants

Jusqu'en 2017, les volets Établissements et Étudiants de l'enquête Écoles sur les formations aux professions de santé étaient réalisés tous les ans. Depuis cette date, le volet Étudiants est passé sur un rythme quadriennal et la collecte rénovée débutera le 1^{er} janvier 2022. Elle interrogera tout au long de l'année, au gré des dates des rentrées scolaires, l'ensemble des étudiants de toutes les formations délivrant un diplôme du ministère des solidarités et de la santé. Outre un questionnaire « socle », elle inclura un module thématique sur l'attractivité des métiers et l'impact de la crise sanitaire.

L'instruction sera engagée en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :

Enquêtes Autonomies : outre les volets traditionnels sur les établissements accueillant des personnes handicapées ou âgées, trois volets spécifiques seront pour la première fois préparés auprès des personnes en prison, dans les établissements de santé mentale, et dans les établissements de la protection de l'enfance (collecte en 2023 et 2024) [\[DQS1, DQS2\]](#)

Enquête ES-H une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour les adultes et enfants handicapés (enquête **ES-H**, portant sur la situation en 2022 et collectée en 2023) [\[DQS1\]](#)

Concernant le domaine sanitaire :

Plusieurs opérations pluriannuelles seront en phase de collecte en 2022 :

Enquête auprès des écoles de formation aux professions de santé – Volet Étudiants

Jusqu'en 2017, les volets Établissements et Étudiants de l'enquête Écoles sur les formations aux professions de santé étaient réalisés tous les ans. Depuis cette date, le volet Étudiants est passé sur un rythme quadriennal ; la collecte rénovée débutera le 1^{er} janvier 2022 et interrogera tout au long de l'année, au gré des dates des rentrées scolaires, l'ensemble des étudiants de toutes les formations délivrant un diplôme du ministère des solidarités et de la santé. Outre un questionnaire « socle », elle inclura un module thématique sur l'attractivité des métiers et l'impact de la crise sanitaire.

Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale

La 6^e vague du 4^e panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale, amorcé en 2018, aura lieu au premier trimestre 2022. Elle reprendra principalement les thèmes des premières vagues, afin d'exploiter la dimension longitudinale de l'enquête. L'ensemble des vagues de ce panel, celle-ci comprises, ont été réalisées en partenariat avec les observatoires régionaux de santé et URPS-ML des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Pays-de-la-Loire.

L'instruction sera engagée ou poursuivie en outre pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures

Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières 2023 (ENSU 2023) : la précédente édition de l'ENSU a été collectée en 2013, avec des taux de réponse proches de l'exhaustivité, aussi bien pour le questionnaire Structure que pour le questionnaire Patient. L'objectif général de l'enquête est la connaissance du dispositif de prise en charge des urgences au travers de l'organisation des structures d'urgences et de la description des patients et de leur parcours de soin. La DREES a relancé les travaux en 2021 pour préparer une nouvelle collecte en 2023 avec la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail avec les urgentistes. L'examen au CNIS et à la CNIL de l'ENSU 2023 est prévu durant l'année 2022. Les grandes lignes méthodologiques de l'ENSU 2013 devraient être conservées.

Enquête PaRIS : La DREES a été chargée par le ministre des Solidarités et de la Santé de mener le volet français d'une enquête de l'OCDE intitulée *Patient-reported Indicator Survey* (PaRIS). Cette enquête vise à recueillir des indicateurs d'expériences de patients dans le but de comparer et d'améliorer les systèmes de soins dans leur capacité à satisfaire la demande des patients et à adapter leur prise en charge à leurs besoins. L'enquête repose sur une démarche ambitieuse et originale croisant les expériences des patients et de leurs médecins. L'OCDE demande pour cela un échantillon minimal de 100 à 200 médecins, et de 50 patients par médecin. Cette enquête complète l'observation de la santé par le service statistique public dans une dimension aujourd'hui peu explorée, avec des enjeux forts en termes de santé publique.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Dans le domaine social et médico-social :

Après une importante phase de préparation en 2020 et 2021, la première vague des remontées d'informations sur l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA, à partir des fichiers administratifs des conseils départementaux, de la CNAF et de Pôle Emploi (projet « **RI-insertion** ») est entrée en production en fin d'année 2021 et la collecte se poursuivra pendant le premier semestre 2022. Cette première vague de collecte portera sur les années 2017 à 2020. La vague suivante aura lieu en 2023 sur les années 2021 et 2022, puis la collecte sera menée à pas annuel. Ces données seront, entre autres, appariées au panel annuel ENIACRAMS de la Drees sur les parcours dans les minima sociaux. [\[EQRT2\]](#)

La collecte des **remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie)** commencera également en 2022. Cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la CNAM et la CNAF. Elle prendra la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la DREES par le passé pour certaines prestations, mais visera cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie. [\[DQS1, DQS2\]](#)

La DREES préparera par ailleurs en 2022 la reprise, prévue en 2023, de la mission de produire les données **OLINPE** à partir des données administratives des conseils départementaux. [\[DQS3\]](#)

De nombreux appariements de données seront également réalisés en 2022, grâce notamment à la mise en production par l'Insee du premier volet du projet « code statistique non signifiant » : croisement des données des panels de la DREES sur les retraités (EIR), les cotisants aux régimes de retraite (EIC), les bénéficiaires de minima sociaux (ENIACRAMS) entre eux et avec les données de l'échantillon démographique permanent (EDP), de la DSN, de l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) de 2021 etc.

La DREES investira enfin en 2022 dans l'expertise de deux sources administratives, afin d'enrichir ses productions statistiques :

- Les données de la DSN, d'une part sur la connaissance des personnels des structures sociales et médico-sociales, afin d'enrichir la base **BADIANE**, d'autre part dans le cadre d'un appariement avec le panel ENIACRAMS, sur les indicateurs de retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux.
- Les données de FIDELI, notamment pour apprécier l'information apportée dans les données fiscales pour la connaissance de certaines caractéristiques sociales (invalidité, épargne retraite...), et pour envisager l'identification des personnes résidant dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

Le DREES lancera enfin une refonte du questionnaire de son enquête administrative auprès des services de PMI des départements (volet « PMI » de l'enquête Aide sociale).

La DREES participe avec l'Insee et la CNAF à une opération destinée à enrichir l'ERFS avec les données mensuelles de revenus du dispositif ressources mensuelles (DRM), de façon à améliorer la simulation de prestations sociales dont le calcul requiert un profil infra annuel de revenus, comme le revenu de solidarité active ou la prime d'activité. Cet appariement n'exploite pas le CSNS mais le NIR (car le DRM n'est pas CSNSisé). [\[AVG4, AVG7\]](#)

Dans le domaine sanitaire

Une refonte de la collecte de la statistique annuelle d'entreprise (SAE), collecte annuelle administrative d'envergure, sera engagée en 2022 pour prendre en compte la réforme des autorisations qui entrera en vigueur en 2022.

La DREES produira un nouveau millésime de l'**EDP-santé**. Les thématiques d'étude prioritaires porteront sur les disparités sociales et géographiques des prises en charge des personnes atteintes du Covid, les inégalités d'exposition à la pollution de l'air et conséquences sur la santé, l'état de santé somatique des personnes atteintes de troubles psychiatriques ou encore les tentatives de suicides et les suicides. La DREES travaillera à constituer un entrepôt de données pour pérenniser la source et ouvrir son accès. [\[AVG2, EDD8\]](#)

La DREES produira une base de données exhaustives sur les **revenus des professionnels de santé ayant une pratique libérale**. Cette base de données associe à chaque professionnel de santé libéral des données relatives à son activité – fournies par la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM) – et des données relatives à ses différents types de revenus, issues de la déclaration d'imposition sur le revenu et fournies par la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Elle est réalisée tous les 3 ans depuis 2005, mais du fait de la crise sanitaire, il a été décidé que le prochain millésime porterait sur 2021 et non 2020. Par rapport aux précédents appariements, cette base de données intégrera l'ensemble des médecins, sages-femmes, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes inscrits au RPPS, et plus uniquement les libéraux, afin de

pouvoir comparer les revenus des professionnels de santé libéraux (ou en exercice mixte) à ceux des salariés.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

La DREES exploitera l'enquête santé européenne (EHIS) pour comparer les comportements à risque entre pays européens. Elle réalisera également une étude de comparaisons internationales de la dépense courants de soins [\[AVG6\]](#). En 2022, en partenariat avec la Défenseure des droits, les discriminations à l'encontre des bénéficiaires de la C2S seront évalués, et des entretiens relatifs au recours à cette prestation seront également menés. [\[DQS7, SERPU2\]](#)

Elle poursuivra en 2022, en partenariat avec l'Institut des politiques publiques (IPP), des travaux sur les indicateurs au niveau local d'accès aux établissements et services médico-sociaux ou sociaux (indicateurs de type accessibilité potentielle localisée ou APL). Les travaux viseront à mieux estimer les besoins, au dénominateur des indicateurs, et à élargir l'éventail des services et établissements aidants les personnes âgées considérés [\[TRT9\]](#)

La DREES participera au changement de base des comptes nationaux, en tant que fournisseur de données pour des chantiers méthodologiques bien identifiés (comme les assurances sociales) et en tant qu'utilisateur des données finales. Cela concerne les comptes de la protection sociale ainsi que les comptes de la santé.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

La DREES transférera la gestion du répertoire Finess et sa refonte à l'agence du numérique en santé. Le pilotage stratégique de ce répertoire sera désormais confié à la Délégation du numérique en santé (DNS), en association étroite avec la DREES, les Directions de politiques publiques concernées et les caisses. La DREES continuera à se désengager progressivement du répertoire Adeli, après la migration des infirmières vers le répertoire partagé des professions de santé en 2021. Le décommissionnement est prévu en 2023.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Suite au lancement du nouveau site internet en février 2021, plusieurs projets d'amélioration seront lancés pour renforcer la lisibilité et l'accessibilité de nos productions, avec notamment :

- Accès facilité aux données,
- Développement des passerelles entre le site institutionnel et le site d'Open data,
- Valorisation des contenus grâce à de nouveaux gabarits et outils de data visualisation.

Un travail spécifique sera par ailleurs mené en partenariat avec les conseils départementaux afin de développer de nouveaux outils de diffusion (outils interactifs, data visualisation, etc.), adaptés à leurs besoins pour le pilotage des aides sociales dont ils ont la charge. [\[TRT1\]](#)

En 2022, la DREES mettra à disposition via une application de data visualisation des statistiques détaillées du recours aux soins, des dépenses de santé, et des restes à charge après assurance maladie obligatoire, par grands postes de soins en ville et à l'hôpital pour l'ensemble des assurés, avec des déclinaisons selon l'âge, le sexe et la présence d'une affection de longue durée.

La DREES poursuivra les efforts visant à rendre plus accessibles ses bases de données détaillées et ses codes source, après plusieurs opérations emblématiques en 2021 (ouverture des données de suivi de la crise sanitaire, de deux enquêtes annuelles auprès des organismes gestionnaires de

prestations ou d'aides pour les personnes âgées ou handicapées sont dorénavant accessibles ; mise en ligne des codes sources de la base des dépenses et reste à charge en santé après assurance maladie obligatoire (base RAC), des modèles dans le champ du vieillissement et de la dépendance (LIVIA, AUTONOMIX, TRAJECTOIRE). En tant qu'administrateur des données des algorithmes et des codes du ministère des solidarités et de la santé, elle animera sa feuille de route et en assurera le suivi.

La DREES prévoit d'organiser un colloque sur le thème du non-recours, en fin d'année 2022 (sous réserve de moyens suffisants). [\[SERPU2, AVG6\]](#)

Enfin, une réflexion est par ailleurs en cours pour une éventuelle présence sur les réseaux sociaux.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Appariement EIR-ENIACRAMS Etudier le passage à la retraite des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes qui ne valident pas de trimestre. Etudier les parcours passés des personnes qui entrent au minimum vieillesse dès le début de leur période de retraite.	EIR 2016 et 2020	DREES	ENIACRAMS	DREES	Intersection du champ
Appariement EIC-ENIACRAMS Analyser les carrières et les droits acquis des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité. Analyse les « trous de carrières » des affiliés (correspondent-elles à des périodes de perception d'une autre prestation?). Analyse les déroulés de carrière (emploi et chômage) préalable à l'entrée dans les minima sociaux.	EIC 2017	DREES	ENIACRAMS	DREES	Intersection du champ

<p>Appariement EIR-EDP</p> <p>Expertiser la possibilité de substituer cet appariement EDP à l'appariement aux données socio-fiscales de l'EIR (plus coûteux). Suivre le non-recours au minimum vieillesse. Enrichir l'EIR avec les données fiscales et des données ménages. Etudier le partage entre pensions d'invalidité des régimes obligatoires et prévoyance invalidité.</p>	EIR 2016	DREES	EDP 2016	Insee	Intersection du champ
<p>Appariement EIR-VQS</p> <p>Analyser le lien entre retraite (âge et circonstances de départ, montant de pension) et les incapacités. Calculer des espérances de durée à la retraite avec et sans incapacité, et étudier les inégalités selon les caractéristiques de retraite et de carrière.</p>	EIR 2020	DREES	VQS 2021	DREES	Intersection du champ
<p>Appariement EIR-MDR</p> <p>Enrichir l'enquête sur les motivations de départ avec le détail du calcul du montant de retraite (nombre de trimestres validés, détail par régime et circonstances au moment de la liquidation)</p>	Enquête motivation de départ en retraite 2020	DREES	EIR2020	DREES	Intersection du champ
<p>Appariement ENIACRAMS-DSN</p> <p>Etudier les trajectoires de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité. Réduire les délais de production de tels indicateurs.</p>	DSN (SISMMO)	DARES	ENIACRAMS 2020 et 2021	DREES	Champ de l'ENIACRAMS
<p>Appariement ENIACRAMS-RI Insertion</p> <p>Mieux connaître les parcours d'orientation</p>	RI insertion	DREES	ENIACRAMS	DREES	Champ de l'ENIACRAMS

des bénéficiaires du RSA Etudier l'impact de ces parcours et de leurs modalités sur les sorties des minima sociaux et le retour à l'emploi.					
Appariement CARE-RI-APA Etudier les parcours d'entrée dans l'APA, au regard des caractéristiques des personnes âgées quelques années auparavant.	Enquête CARE	INSEE	RI-APA 2017	DREES	Intersection du champ
Enrichissement fiscal VQS Enrichir l'enquête VQS par les revenus des répondants et par la connaissance des diverses exemptions/avantages fiscaux liés au handicap. Analyser le lien entre incapacité et revenus	Fideli	INSEE	VQS 2021	DREES	Champ VQS
Appariement ENIACRAMS-VQS Analyser le lien entre incapacités et revenus des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. Analyser les types d'incapacité des bénéficiaires de l'AAH, mais aussi de ceux qui relèvent d'autre minima tout en étant handicapés.	ENIACRAMS 2020 et 2021	DREES	VQS 2021	DREES	Intersection du champ
Appariement DSN-Enquête Etudiants Suivre l'insertion professionnelle des étudiants inscrits en 2017 dans les formations aux professions sociales	Enquête Etudiants 2017	DREES	DSN (SISMMO)	DARES	Champ de l'enquête
Appariement Fichiers Tous salariés-Enquête Etudiants Suivre l'insertion professionnelle des	Enquête Etudiants 2017	DREES	Fichiers Tous salariés	INSEE	Champ de l'enquête

étudiants inscrits en 2017 dans les formations aux professions sociales					
--	--	--	--	--	--

Note : EDP y compris données fiscales

SDSE – SOUS-DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

0. Orientations pour 2022

Parmi les grands enjeux de l'année 2022, il faut en particulier citer :

- une réflexion collective du SSM justice menée au 1^{er} semestre sur son Moyen terme. Celle-ci intégrera en particulier les préconisations formulées par la mission conjointe Inspection générale Justice et Inspection générale Insee sur l'organisation de la SDSE et son offre de service au sein du ministère. Cette réflexion doit permettre à la fois d'interroger l'organisation actuelle afin de la faire évoluer pour la rendre plus efficace, et également de repenser l'offre de services que pourrait proposer la SDSE au vu de ses compétences et des attentes du ministère. Elle donnera lieu en particulier à un plan d'actions en réponse aux recommandations de la mission conjointe des inspections générales.
- l'implémentation dans les chaînes de production et de diffusion statistique des nouvelles nomenclatures statistiques sur les infractions : **nomenclature internationale des infractions (ICCS) et nomenclature française des infractions (NFI)**,
- la mise en production du **panel des jeunes suivis en justice** (extension du panel des mineurs), dont l'avancée a été affectée par la crise sanitaire, mais surtout par un fort retard dans la mise à disposition des données requises. Ce projet fait écho à une recommandation de la commission Services publics et services au public du CNIS, dans le cadre de la préparation du moyen terme.
- le passage en production courante d'un **système d'information pérenne sur la récidive** des détenus sortant de prison (mise à jour annuelle) pour permettre un suivi dans le temps de la demande initiale issue de l'article 2 de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice.
- l'acquisition récente de nouvelles **données relatives aux délits forfaitisés**, détenues par l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), permettra de reconstituer une vision statistique complète de la réponse pénale sur l'ensemble du champ des délits.
- la reprise par la SDSE de la **production régulière de statistiques sur le milieu fermé** avec l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité).

1. Travaux nouveaux et projets pour 2021

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Dans la majorité des cas, les enquêtes réalisées par la SDSE ne sont pas des enquêtes statistiques : pas de demande d'avis d'opportunité, mais une décision de collecte prise par les seules instances du ministère de la justice.

Néanmoins, des enquêtes sous-traitées, permettant de mesurer la perception de la justice, la satisfaction du justiciable des acteurs et professionnels de justice sont régulièrement mises en place. En 2022, dans la continuité de l'enquête réalisée en 2021 auprès de tuteurs de tigistes majeurs (dont les résultats seront exploités en 2022), une enquête auprès des tuteurs de tigistes mineurs est envisagée au second semestre. Une enquête sur la mesure de l'activité des médiateurs intervenant dans le domaine civil sera par ailleurs réalisée au premier semestre, avec pour ambition de mettre en place un dispositif de suivi pérenne dès 2024 sur les données d'activité 2023. Enfin, la mise en place attendue d'une enquête nationale sur la perception de la justice civile sera préparée en 2022 pour réalisation en 2023 ; cette enquête fera l'objet d'un avis d'opportunité présenté au

Cnis en mars.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Champ de la justice pénale :

Reprise de la statistique pénitentiaire : Dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat général du ministère, opérée en 2017, le transfert de la statistique pénitentiaire à vocation de statistique publique de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vers la SDSE a été acté. Les premières statistiques trimestrielles produites par la SDSE sur le milieu ouvert ont été diffusées en juillet 2019 sur l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). L'ensemble des avancées prévues pour 2020 n'a cependant pas pu être réalisé. En particulier, l'extension du périmètre de ces statistiques à l'ensemble du milieu ouvert a été reportée à 2021, de même que la finalisation des travaux sur le milieu fermé à partir de l'exploitation des données de GENESIS (Gestion Nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité). Ces travaux ont pu aboutir début 2022.

Panel des jeunes suivis en justice : L'article 85 de la loi de programmation pour la justice (LPJ), en introduisant la possibilité pour la SDSE d'être destinataire des données nominatives de l'appliquatif Cassiopée, ouvre la voie à des travaux d'appariement entre les différentes affaires pénales relatives à une même personne. La reconstitution de trajectoires devant les juridictions pénales est désormais possible.

Depuis 2020, le panel des mineurs, dont l'alimentation sur le champ pénal avait été interrompue avec l'arrivée de Cassiopée, a été relancé au travers de cette possibilité, avec extension aux jeunes majeurs (26 ans). Les travaux pourront commencer dès que la SDSE disposera des données nominatives de Cassiopée.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **SERPUS** de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice : Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance^{1} des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.*

Suivi d'affaires de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme : En réponse à la proposition n°11 du rapport des inspections générales de l'Insee, de la justice, des finances et de l'administration sur les statistiques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, un suivi de cohortes des affaires sur le sujet sera mis en œuvre au premier semestre. Plus largement, les travaux de rapprochement des données sécurité-justice doivent permettre un meilleur suivi des affaires dans ce domaine.

Refonte du fichier statistique du casier judiciaire national : L'application source du fichier statistique du Casier judiciaire national est en pleine refonte (projet dit ASTREA, pour Application de Stockage, de TRaitement et de REstitution des Antécédents judiciaires). Cette refonte entraîne la nécessité de refondre également les chaînes de production du fichier statistique, puis de diffusion. Un sujet important porte sur la reprise des données historiques. En 2022, les travaux se poursuivront sur l'accueil et le traitement des données relatives aux personnes morales et la préparation de la bascule pour les personnes physiques.

Exploitation des données de l'agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) sur les délits forfaitisés : la possibilité de forfaitiser certains délits a été inscrite dans le cadre de la loi de modernisation de la justice du XXIème siècle promulguée le 18 novembre 2016 et étendue

1 Processus de sortie de la délinquance

par la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice du 23 mars 2019. Compte tenu des caractéristiques du système d'information judiciaire, le périmètre des délits forfaitisés est aujourd'hui un point d'ombre du dispositif statistique. Il s'agit de recréer une vision statistique complète de la réponse pénale sur l'ensemble du champ des délits. L'accès à de premières données de l'ANTAI en décembre 2021 devrait permettre de reconstituer une vue exhaustive des délits.

Par ailleurs l'accès obtenu au fichier Minos en 2021 auprès de l'ANTAI devrait permettre de disposer d'une connaissance fine du champ contraventionnel dans le courant de l'année 2022.

Rapprochement des statistiques sécurité et justice : Pour éclairer les décisions de politique publique concernant la sécurité et la justice, une vision plus large de la filière pénale est souhaitable. Un chantier a été ouvert avec le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSM-SI), pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux ciblés. Ces travaux seront poursuivis. Les travaux prévus en 2020 sur les homicides et les morts violentes, sur lesquels les deux SSM sont régulièrement interrogés, ont dû être suspendus pendant la crise sanitaire et ont repris en 2021. Une réflexion a été lancée sur la possibilité d'apparier, sur ce sujet précis, les données des deux SSM. Le rapprochement méthodologique concernera, en 2022, les statistiques sur les contentieux économiques et financiers, sur lesquelles les deux SSM sont interpellés dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB).

Par ailleurs, au-delà de ce rapprochement statistique, les deux SSM ont relevé l'intérêt, notamment dans la perspective de développement de panels et suivis de cohortes, d'organiser le croisement de leurs données statistiques, au minimum en tirant parti des informations déjà présentes dans les flux inter applicatifs existant entre les deux administrations, mais actuellement non remontées dans les extractions pour la statistique (domaines déjà évoqués des violences conjugales ou des violences envers les forces de sécurité). En lien avec le projet Procédure Pénale Numérique (PPN) mené conjointement par les services opérationnels des deux ministères, la possibilité de remonter ces informations dans les extractions statistiques est étudiée.

Ces travaux répondent notamment à l'avis [SERPU6](#) de moyen terme de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité : Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

Champ de la justice civile :

Refonte des chaînes statistiques civiles, en lien avec l'arrivée de Portalis : Le ministère de la justice mène un projet de refonte de l'ensemble des applicatifs civils, à termes organisés au travers d'un bureau d'ordre civil commun à tous les services (**Portalis**), avec un impact fort sur les chaînes aval de production statistique. En 2021, la SDSE a poursuivi ses travaux d'adaptation des chaînes pour permettre l'atterrissage de Portalis sur le champ des conseils de prudhommes (CPH). Ces travaux se poursuivront en 2022 afin de réfléchir à une nouvelle chaîne de traitement sur les données Portalis en anticipant l'intégration de nouveaux contentieux dans Portalis..

Reprise de la production de statistiques sur les divorces : interrompue depuis le transfert de compétence aux notaires des divorces par consentement mutuel et la disponibilité des données limitée au champ des divorces contentieux, la production de statistiques sur les divorces reprendra en 2022 avec l'exploitation des fichiers Fideli. Dès janvier 2023 les informations seront mobilisables via les données d'état civil de l'INSEE.

Stocks d'affaires au civil : Un rapport de l'inspection générale de la justice ayant récemment pointé des divergences entre les données issues de l'exploitation du RGC et celles obtenues au moyen d'enquêtes, un travail de construction d'une série statistique de stocks civils rebasée et fiable dans le temps sera mené en 2022.

Champ de l'accès au droit :

Enrichissement des sources justice par des sources externes, pour mieux connaître les justiciables : Les logiciels de gestion des affaires sont relativement pauvres en données socio-économiques, et ne permettent que très mal de connaître la population des justiciables. Pour améliorer cette connaissance, les fichiers statistiques pourraient être enrichis par des données issues d'autres bases statistiques de source administrative, par exemple des données fiscales. La SDSE continuera à travailler sur les conditions de mise en place de tels enrichissements. Par ailleurs, le SSM a obtenu des extractions de Sirius et d'Esane, dispositifs de statistiques d'entreprises élaboré par l'Insee, pour enrichir les données sur les entreprises présentes sur ses bases, notamment dans celle des tribunaux de commerce. L'enrichissement, en cours, aboutira en 2022.

Ces travaux répondent notamment à l'avis général de moyen terme **AG7** du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

AG 7. Développer les appariements entre sources de données : Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

Refonte du dispositif de production de statistiques sur l'aide juridictionnelle avec le déploiement de l'application SIAJ.

Préparation d'une enquête sur la justice civile : L'évaluation de la qualité du service de la justice passe aussi par la connaissance des besoins et attentes des justiciables. En 2021, la SDSE a participé aux travaux préparatoires à la rénovation de l'enquête Cadre de vie et sécurité, reprise par le SSMSI, qui intègre des questions relatives à la justice pénale. Une réflexion a été engagée en parallèle sur la faisabilité d'une enquête sur la justice civile, qui s'adresse à la fois à la population générale (notamment pour estimer le non recours), à la population des usagers, et à celle des justiciables ne faisant pas valoir leurs droits, pour mieux comprendre les besoins et les attentes des justiciables. Cette enquête, préparée en 2022, sera réalisée en 2023.

Un accès à de nouvelles sources administratives : La SDSE poursuivra ses travaux d'investissement sur deux nouvelles sources administratives. Les données de l'Union Nationale des Carpa, Caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats, d'une part, qui permettront de compléter le champ de l'aide juridictionnelle, et l'application Saphir, chargée de la surveillance électronique des personnes placées sous-main de justice. .

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Enquêtes administratives :

Rénovation d'enquêtes auprès de divers intervenants dans le processus judiciaire : La SDSE répond aux besoins des directions et services du ministère en réalisant des enquêtes auprès des juridictions, d'associations socio-judiciaires et des divers intervenants dans le processus judiciaire. L'année 2020 a vu la refonte de l'enquête auprès des maisons de justice et du droit (MJD) et le lancement de la refonte du questionnaire auprès des associations d'espaces de rencontre parents-enfants (ERPE), en 2021, l'enquête auprès des délégués du procureur a été aménagée. En 2022, c'est l'a questionnaire de l'enquête auprès des associations d'aide aux victimes qui fera l'objet d'une refonte.

Enquête sur les décisions prises par les juridictions dans le cadre de contentieux liés au logement : La SDSE réalise des enquêtes sur décisions, en réponse aux besoins des directions métiers ou plus largement de la demande d'information qui lui est faite. Ces enquêtes consistent à collecter auprès des juridictions des décisions, sous format papier ; une grille d'analyse est définie à partir

d'un sous-échantillon de ces décisions, et est utilisée pour la saisie des principales informations en une base structurée permettant l'exploitation statistique. L'enquête sur les contentieux des squats et les contentieux locatifs a été finalisée en 2021 et est en cours d'exploitation. Les résultats seront publiés en 2022.

Enquête sur les décisions prises par les juridictions en matière d'ordonnances de protection en cas de violences conjugales : La SDSE a réalisé en 2021 une collecte de décisions relatives aux ordonnances de protection prononcées en cas de violences conjugales. Cette enquête reprend en grande partie l'enquête menée en 2016. Les résultats sont en cours d'exploitation et seront publiés en 2022. Il est par ailleurs prévu d'en apparier les données avec des données pénales, afin de permettre une vision plus complète du traitement judiciaire des auteurs de violences conjugales. Ce projet d'appariement répond notamment à l'avis général de moyen terme **AG7** du Conseil national de l'information statistique (Cnis, voir supra) et nécessitera une saisie d'information complémentaire au cours de l'année 2022.

Enquête sur la perception du travail d'intérêt général (TIG) : Dans le cadre du développement du TIG visé par les mesures inscrites dans la LPJ, une enquête sur les encadrants des tigistes majeurs a été réalisée en 2021. Sous réserve de la disponibilité des coordonnées des tuteurs, une enquête du même type est envisagée en 2022 auprès des tuteurs de tigistes mineurs.

Enquête sur l'activité des médiateurs civils : la SDSE réalise chaque année une enquête auprès des médiateurs intervenant dans le domaine pénal. Une première enquête auprès des médiateurs civils, commerciaux et sociaux a été réalisée en 2020 à titre expérimental. Il s'agissait d'observer leur activité et leur profil. Une nouvelle enquête ponctuelle est programmée pour 2022. En lien avec l'enquête ponctuelle qui sera menée en 2022, la SDSE va commencer à travailler sur la mise en place d'une enquête pérenne sur les médiateurs civils qui va commencer par la constitution d'un référentiel national fiable des médiateurs civils. Le questionnaire devra être finalisé en fin d'année 2022 pour être transmis aux médiateurs et servir de support pour le suivi de l'activité 2023 qui sera collecté début 2024.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Transcription de l'ICCS en une nomenclature française des infractions (NFI) : La SDSE a participé à un groupe de travail lancé en 2015 et animé par l'Insee pour coordonner la mise en place de la nomenclature internationale des infractions (ICCS) en France, aux côtés du SSM Sécurité intérieure, et de services opérationnels des deux ministères. Les travaux en ont été présentés lors de la réunion du printemps 2021 de la commission du CNIS « services publics et services aux publics ». L'année 2021 a été consacrée à l'implémentation de la nomenclature ICCS et de son adaptation à la situation de la France en une nomenclature française des infractions (NFI) dans les bases pénales, avec un premier impact, dès 2022, sur les nomenclatures de synthèse et de diffusion sur les infractions actuellement utilisées.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **SP7** de la commission services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (International classification of crimes for statistical purposes, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Refonte et enrichissement de l'offre statistique infranationale sur internet : Les évolutions de l'organisation territoriale de la justice ont rendu nécessaire une refonte de la diffusion statistique infranationale. Un travail important d'adaptation des produits de diffusion aux besoins des utilisateurs, principalement via internet, est programmé pour 2022 avec notamment un travail sur la cartographie des données et la départementalisation des données locales publiées.

Ces travaux répondent notamment à l'avis de moyen terme **AG5** du Conseil national de l'information statistique (CNIS) :

AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales : Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

Refonte des publications récurrentes : après la rénovation de la collection Infostat en 2020, puis des chiffres clés de la justice en 2021, la publication « Références statistiques justice » dont la première édition date de 2015 va faire l'objet de quelques adaptations en 2022 ; les fiches thématiques qui la composent seront par ailleurs publiées sur internet en continu, dès leur finalisation (sans attendre la conception intégrale de l'ouvrage en fin d'année).

Nouveau produit de diffusion : en 2022, la SDSE proposera par ailleurs une nouvelle collection « Infos rapides Justice » publiée régulièrement pour renforcer la visibilité des données disponibles et de ses productions. Il s'agira de documents descriptifs sur 2 pages permettant un zoom sur une thématique donnée

SIES – SOUS DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ÉTUDES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE

0. Orientations pour 2022

Dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, les travaux développés au cours des dernières années, ou nouveaux pour 2022, visent notamment à accompagner les nombreuses évolutions législatives et réglementaires qui jalonnent l'enseignement supérieur et la recherche depuis ces dernières années. Elles inspirent l'action du SIES dans l'information statistique du public, dans le partage des données, des outils techniques et méthodologiques avec la communauté de l'enseignement supérieur (établissements, rectorats) et dans leur évaluation, en propre ou par les chercheurs.

L'enseignement supérieur

En 2022, un ensemble de productions vise à développer les données disponibles sur les problématiques de l'orientation vers l'enseignement supérieur, puis à construire ou à faire évoluer les indicateurs de parcours, de réussite et d'insertion pour mieux permettre l'information du public, que les lois successives (notamment la loi ORE de mars 2018) ont renforcé. La réforme du baccalauréat exige également de retravailler les indicateurs d'accès à l'enseignement supérieur. De manière plus transverse, la mise en place de référentiels appuie la qualité des informations sur les parcours et la réussite. L'accompagnement du renforcement des prérogatives des rectorats de région académique demande aussi de développer l'offre à cette maille et d'étendre la disponibilité d'outils de mesure et de prévision.

Enfin, en 2022, à l'instar des travaux menés par la DEPP sur l'insertion professionnelle des sortants des lycées, le SIES engage, en lien avec la DARES, un projet sur les trajectoires professionnelles des étudiants sortant du supérieur. Ce projet doit permettre, à partir de l'appariement des déclarations sociales nominatives (DSN) avec les données SISE (Système d'Information de Suivi de l'Étudiant) par le biais du code statistique non signifiant (CSNS), de produire des indicateurs d'insertion professionnelle des sortants du supérieur et de valeur ajoutée, au niveau établissement par formation. En 2022, la première phase du projet permettra la réalisation d'un prototype dont le développement aura lieu en 2023.

La recherche et le développement

Concernant la recherche et le développement, en 2022, le SIES sera sollicité pour suivre les mesures d'impact de la loi de programmation de la recherche et sur la fourniture de données pour étayer ces travaux (financement de la recherche, suivi des docteurs et des doctorants). Les principaux dispositifs de mesure concernés seront les enquêtes R&D auprès des administrations (organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur, notamment) et les enquêtes auprès des entreprises, pour leurs relations avec les administrations, les enquêtes relatives aux docteurs et à leur insertion professionnelle.

Le SIES regardera plus particulièrement les résultats des enquêtes pour l'année 2020 pour y comprendre les évolutions liées à la crise sanitaire. Le SIES sera également amené à produire des indicateurs sur la mobilité des chercheurs et sur les classements internationaux des établissements d'enseignement supérieur, qui prennent en compte l'activité de recherche.

L'emploi d'enseignement et de recherche

Concernant l'emploi d'enseignement et de recherche, l'année 2021 a été centrée sur la préparation, la coordination des dispositifs statistiques permettant de mesurer l'impact de la loi de programmation de la recherche. Ce travail se poursuivra en 2022 par les premières adaptations des questionnaires d'enquête. De plus, via des outils déjà existants, le SIES fournira des indicateurs permettant d'apprécier l'impact des mesures salariales. Le cas échéant, ces mêmes outils permettront d'alimenter les premières statistiques expérimentales de salaires des

enseignants au fil de leur carrière, statistiques collectées par l'OCDE pour des comparaisons internationales d'attractivité des carrières.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- a. Le dispositif des enquêtes sur les moyens consacrés à la recherche a fait l'objet fin 2021, d'un renouvellement de demande d'avis d'opportunité au CNIS. Il sera examiné par le comité du label de la statistique publique le 16 mars 2022.
- b. En 2022, sera lancée la deuxième phase de refonte technique du dispositif SISE (Système d'Information de Suivi de l'Etudiant) sur les inscriptions et diplômes des étudiants. Après la première phase lancée en 2021, et qui atterrira en 2022, de la résorption de la dette technique de l'interface web, plateforme d'échanges de données avec les établissements, la deuxième phase sera consacrée à la réécriture des programmes de contrôles et redressements avec l'objectif de sortie du logiciel de programmation statistique SAS.

Le dispositif PEPPIP, plateforme d'échanges de données des enquêtes Insertion professionnelle, et qui est un clone de l'application PEPSISE, doit être également entièrement refondue : la refonte de ces deux plates-formes est mutualisée.

Enfin, ces refontes prennent en compte le nouveau logiciel de scolarité « Pegase » d'implantation dans les universités.

Le dispositif SISE a fait l'objet d'un avis favorable émis le 12 mars 2020 par la Commission « Services publics et services aux publics » du CNIS et passage en comité du label le 22 septembre 2021.

- c. Parallèlement, plusieurs refontes également essentiellement techniques sont engagées sur le dispositif d'enquêtes R&D : l'enquête R&D auprès des entreprises intègre la plateforme de collecte Coltrane en 2022, le SIES est ainsi le deuxième SSM à adopter cet outil transversal au SSP. Une application de collecte par internet sera développée pour les enquêtes R&D du domaine « administrations », dont l'enquête auprès des associations, soumise à visa du Cnis. L'enquête auprès des entreprises sera également soumise au renouvellement de son visa auprès du comité du label du Cnis.
- d. Dans le cadre des transferts des travaux de la Depp vers le SIES, le département prendra en charge, pour la première fois en 2022, le pilotage de la remontée des inscriptions des étudiants scolarisés dans des lycées hors contrat (28 000 étudiants dans près de 400 établissements), ainsi que les travaux de contrôles et redressements afférant à toute enquête.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

- a. (**AVG7** et **SERPU4**) Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur

A l'instar des travaux menés par la DEPP sur l'insertion des sortants des lycées, **le SIES s'est engagé fin 2021, en lien avec la DARES, dans les travaux d'instruction et de mise en place d'un projet, qui débutera en 2022, sur les trajectoires professionnelles des étudiants sortants du supérieur à partir de l'exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN).** A terme, cette exploitation devrait remplacer les enquêtes actuelles d'insertion professionnelle. Appairer le fichier DSN avec un fichier d'étudiants quittant l'enseignement supérieur permettra de

connaître leur situation d'emploi (salaire, employeur, type d'emploi, etc...) sur un champ d'étudiants plus large que celui des enquêtes menées actuellement. A plus long terme, cette source pourrait être exploitée pour mesurer les activités rémunérées de l'ensemble des étudiants pendant leurs études, et s'il est possible de les identifier, les stages des étudiants. L'Insee est aussi associé à ce projet sur les trajectoires d'insertion professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur dans le cadre de l'utilisation du service Code statistique non signifiant – CSNS – pour l'appariement des bases administratives.

b. (**AVG2** et **SERPU4**) En 2022, nous poursuivrons les travaux d'appariement des sources Sise et Parcoursup, commencés fin 2020, pour examiner le lien entre acceptation de vœux sur Parcoursup et inscriptions effectivement réalisées dans l'enseignement supérieur.

c. (**AVG 8**) Nous allons prendre à notre charge une contribution au questionnaire annuel Eurostat, qui consiste à calculer les effectifs d'enseignants en EPSCP, par CITE.

Ce travail était auparavant réalisé par la DEPP. Il faut escompter une très légère réévaluation des effectifs, de 0,4%. Une rétopolation depuis l'année universitaire 2017-2018 est alors nécessaire.

Ce transfert d'activité coïncidera avec la remise à plat de la méthodologie d'élaboration des effectifs d'enseignants des établissements élaborée par le consortium européen ETER. Un nouvel élan pourrait être donné à la collecte du consortium du fait d'une initiative similaire de l'OCDE.

d. (**AVG 8**) Nous maintenons une chaîne informatique qui réalise des prévisions de départs des personnels sur le champ des organismes de recherche et des universités, prévisions qui prennent notamment en compte l'impact de la loi de réforme des retraites de janvier 2014. A ce jour, l'outil, qui exploite les bases du Service des Retraites de l'Etat (SRE), ne prend pas en compte les professeurs agrégés et certifiés du supérieur (PRAG-PRCE) qui représentent 30 à 40 % des ETP enseignement des universités.

Seule la source SRE permet de cibler ces personnels et de suivre leur carrière et leurs aller-retours avec le ministère de l'éducation nationale. Nos travaux méthodologiques conduits en 2022 permettront de les prendre en compte.

Ces travaux seront publiés en fin 2022 début 2023.

e. (**TRT1**) En 2022, nous établirons des statistiques d'emploi d'enseignement et de recherche dans les sites contractuels (Associations, COMUE, CCT et EPE) : par disciplines, catégories (chercheurs/enseignant/soutien), statut, secteur employeur, au niveau de chaque site contractuel. **Il s'agit de reconduire le travail réalisé pour la 1^{ère} fois en 2019 sur l'année 2018, en exploitant notamment les bases de données administratives à de la DGRH du MENJS/MESRI.**

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Plusieurs travaux statistiques importants sont à souligner :

a. (**SERPU4**) Sur les indicateurs de réussite des étudiants à l'université, nous allons poursuivre la rénovation des indicateurs de réussite, en assortissant les indicateurs actuels de nouveaux indicateurs, mesurant mieux la progressivité des parcours et prenant en compte l'assiduité des étudiants. Nous finaliserons également un projet sur les données de valeur ajoutée des lycées pour les formations en BTS. Ces travaux n'ayant pu être menés en 2021 sont reportés au programme de travail 2022.

- b. (**SERPU4**) La réforme du baccalauréat impose de repenser les indicateurs de poursuite dans l'enseignement supérieur, jusque-là systématiquement examinés selon la série du baccalauréat obtenu. On a observé pour la 1^{ère} année l'orientation des nouveaux bacheliers selon les enseignements de spécialité suivis en classe de Terminale. L'observation en 2022 de la deuxième cohorte de nouveaux bacheliers ayant suivis des enseignements de spécialités, nous permettra de définir les indicateurs pertinents à produire régulièrement.
- d. (**AG2**) En 2022, suite au rapport de Fabrice Lenglard concernant l'éventualité de mise en œuvre d'un revenu universel d'activité (RUA) le SIES pourrait potentiellement être amené à produire des éléments pour sa mise en œuvre.
- e. (**ESM6**) En 2022, de nouvelles questions sont introduites dans le dispositif d'enquête dans l'optique du suivi de la LPR, notamment, le suivi de l'insertion des docteurs, actuellement possible un et trois ans après l'obtention de leur thèse, sera renforcé par un suivi cinq ans après l'obtention de leur doctorat.
- f. (**SERPU4**) Après la mise en production en janvier 2022 de l'API Statut Etudiant dans le cadre de la simplification des démarches administratives des usagers (programme « Dites le nous une fois ») est prévu en 2022 la création d'indicateurs statistiques permettant une connaissance en temps réel des inscriptions étudiantes et la temporalité de ces inscriptions. Par ailleurs, sera amorcé des réflexions sur l'impact de ces remontées sur le système d'information statistique de suivi de l'étudiant (SISE).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

- a. (**SERPU4**) Dans le cadre de ses missions sur l'identification des étudiants et la remontée des inscriptions des établissements, le SIES est maître d'ouvrage de l'API Statut Etudiant. Ce dispositif a pour ambition d'être un référentiel national des inscriptions étudiantes de l'année universitaire, en temps réel. Le statut étudiant issu de ce référentiel sera mis à disposition des administrations et des entreprises à vocation de service public. Il répond ainsi aux besoins de modernisation et de simplification des services de l'Etat dans le cadre de « Dites-le nous une fois ».

L'ouverture de l'application a été effective au 4^{ème} trimestre 2021 aux établissements sous tutelle du MESRI pour y déposer leurs données d'inscriptions et aux premiers fournisseurs de service en janvier 2022.

En 2022, le service doit monter progressivement en charge et la couverture des données étendue au-delà des établissements sous tutelle du MESRI. L'utilisation effective par les fournisseurs de service est également un enjeu important de réussite et qui nécessitera d'accentuer la stratégie de communication auprès de ces fournisseurs nationaux comme locaux. Du point de vue du système d'information, des évolutions et maintenances adaptatives sont à prévoir pour améliorer le service aux utilisateurs et répondre à leurs demandes afin qu'il soit largement utilisé.

- b. (**AVG7**) Sur la base d'un prototype conçu en 2019, le département des outils d'aide à la décision a ouvert en 2021 une première version d'un système d'information appelé PAYSAGE dont l'objectif est de rendre compte du paysage mouvant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et plus généralement de fédérer l'information sur les objets d'intérêt du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce dispositif constitue un support important pour de multiples usages des services du ministère, et notamment du SIES dans sa production de statistiques sous ce contour. En 2022 une nouvelle version, plus performante, de l'application PAYSAGE sera développée et mise en production afin d'offrir une meilleure expérience utilisateur et respecter le design système de l'Etat.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Plusieurs nouveautés peuvent être citées :

a. En 2022, le SIES devient co-directeur avec la DEPP de la publication *Education&formations*. De par la prégnance de l'enseignement supérieur d'une part, et de la recherche et de l'innovation d'autre part, ainsi que de leurs liens forts avec l'ensemble du système éducatif et de formation, *Éducation & formations* va concourir également à faire connaître et comprendre leur organisation et leur gestion. En 2022, deux volumes spécifiques porteront sur l'enseignement supérieur :

- le premier comporte notamment un dossier thématique sur les problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur, composé d'un ensemble d'articles issus d'un groupe de recherche piloté conjointement par le CEREQ et le SIES, consacré à l'orientation. Pour cela, le groupe de recherche a exploité les données issues de la plateforme Admission Post Post-Bac (APB), qui organisait l'accès aux formations d'enseignement supérieur avant l'adoption de la loi ORE en 2018 et la mise en place de Parcoursup.

- le second dédié au panel des bacheliers 2014 abordera notamment des thèmes tels que l'origine sociale des étudiants, l'orientation de ces derniers dans l'enseignement supérieur, le décrochage, l'insertion professionnelle ou encore la mobilité. Pour cela, il comportera une dizaine d'articles de chercheurs issus d'universités et de centres de recherche ayant participé au groupe de travail animé par le SIES pour alimenter la recherche en sciences de l'éducation, en sociologie ou encore en économie à partir des données de ce panel.

b. En 2022, de nouvelles données seront mises à disposition en open data sur le site data.esr.gouv.fr :

- les taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de réussite en licence et master ;
- les séries longues des données agrégées des enquêtes R&D auprès des entreprises et des administrations.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Projet Trajectoire professionnelle des étudiants sortant de l'enseignement supérieur – aider les étudiants à choisir leur orientation en fournissant, de manière localisée, les taux d'insertion par formation et d'établissement	SISE 2020-2021	SIES	DSN	DARES	Les étudiants inscrits en 2020-2021 et non ré-inscrits en 2021-2022 dans un établissement d'enseignement supérieur

SSMSI – SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

0. Orientations pour 2022

Après la parution le 25 octobre 2021 des textes consacrant l'élargissement de ses missions, l'audition du SSMSI par l'Autorité de la statistique publique le 18 janvier 2022 constitue une étape importante de la montée en charge du service (précédente audition en 2015). En s'appuyant notamment sur le délibéré correspondant, un plan d'actions sera élaboré pour poursuivre la montée en charge du service, tout particulièrement : sécurisation juridique de l'accès aux données ; mise en place d'une gouvernance spécifique au sein du ministère pour combiner au mieux expression de besoins internes (notamment de la part de la police et de la gendarmerie) et concertation externe (au-delà de la concertation propre au dispositif d'enquêtes de victimation en place depuis décembre 2020) ; trajectoire d'effectifs et de moyens en lien avec les missions élargies. Ces éléments sont susceptibles de conduire à des adaptations du programme de travail 2022 du SSMSI présenté ici.

Dans le domaine des enquêtes de victimation, le SSMSI conduira en 2022, avec l'appui méthodologique de l'Insee (tirage de l'échantillon, méthodes de redressement, ..), la première édition de l'enquête annuelle Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) qui remplace l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Le questionnaire thématique porte sur les interactions entre les forces de sécurité et la population. En outre, le SSMSI préparera les enquêtes VRS 2023 (volet thématique avec la Drees sur le lien entre la santé et la victimation) et VRS 2024 (volet thématique non arrêté). Enfin, le SSMSI exploitera les données inédites de l'enquête Genese, conduite en 2021 sur financement européen, sous la forme d'un panorama des violences liées au genre.

La refonte des processus de production des bases statistiques menée depuis fin 2020 dans le cadre d'une démarche qualité renforcée, va aboutir en 2022 à la mise en place d'une production sécurisée, fiabilisée, et répondant mieux aux besoins des utilisateurs.

De lourds travaux méthodologiques seront poursuivis pour renforcer la fiabilité des données, clarifier les concepts, explorer et expertiser les données en harmonisant les informations issues de la police et de la gendarmerie, le tout afin de produire des statistiques plus nombreuses et plus détaillées et couvrant de façon exhaustive le champ de la délinquance, dans le respect du secret statistique. En particulier, des travaux méthodologiques visant à améliorer la qualité des statistiques d'homicides donneront lieu à des publications présentant la méthode ainsi que les résultats associés (séries révisées notamment).

Les investissements lancés en 2021 dans les domaines de la criminalité organisée, des analyses territoriales et des relations entre population et forces de sécurité se poursuivront largement compte tenu d'une demande croissante de chiffres fiabilisés et d'expertises. Deux chantiers feront également l'objet d'avancées significatives en relation avec la participation du SSMSI aux groupes de travail interministériels suivants : celui de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) sur les statistiques et celui du CNIS sur la mesure des discriminations. Enfin, la candidature du SSMSI vient d'être retenue par Eurostat dans le cadre d'un appel à projet européen relatif à la production, en ICCS-NFI, de données départementales (niveau NUTS3) sur la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie.

Plus globalement, la demande croissante d'éclairages en matière de suivi pénal des infractions constatées ou/et des plaintes enregistrées par les services de police et de gendarmerie conduit le SSMSI et le SSM Justice (SDSE) à amplifier leur coopération en matière de comparaisons de statistiques entamée en 2015. La réflexion des deux SSM s'engage désormais sur un chantier

partagé de construction d'un dispositif de suivi longitudinal des procédures pénales de façon à permettre leur traçabilité tout au long de leur vie judiciaire, notamment dans la perspective du développement de panels et de suivis de cohortes.

Dans le domaine de la diffusion, une échéance importante sera celle de la feuille de route open data – open source du SSMSI suite à la mission Bothorel sur la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources. Dans ce cadre, le SSMSI va diffuser en 2022 quatre jeux de données en open data, avec une attention soutenue à l'offre de données territorialisées (y compris à l'échelle communale). En parallèle, une opération coordonnée est préparée avec les directions régionales de l'Insee à horizon fin 2022-début 2023. Par ailleurs, la rationalisation de la réponse à la demande interne au ministère, en répondant au mieux aux besoins des différents publics d'utilisateurs, va se poursuivre.

De manière concomitante, le SSMSI lance début 2022 la refonte complète de son offre éditoriale qui date de 2015, aussi bien pour la collection de publications que pour le site Interstats, avec un double objectif : meilleure adaptation des produits de diffusion aux besoins des utilisateurs , modernisation des produits de diffusion avec notamment un chantier de datavisualisation et de cartographie des données.,

Enfin, le SSMSI doit réaliser toutes les adaptations liées au changement de son rattachement au quotidien dans l'organigramme du ministère (du directeur central de la police judiciaire -DCPJ- au directeur général de la police nationale -DGPN-), tout en restant sous rattachement conjoint au DGPN et au DGGN (directeur général de la gendarmerie nationale) : bascule RH, budgétaire, informatique, etc.

1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

Dans le domaine des enquêtes de victimation, le SSMSI conduira en 2022, avec l'appui méthodologique de l'Insee, la première édition de l'enquête annuelle Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) qui remplace l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Par ailleurs, de lourds travaux méthodologiques seront poursuivis pour renforcer la fiabilité des données, clarifier les concepts, explorer et expertiser les données en harmonisant les informations issues de la police et de la gendarmerie, le tout afin de produire des statistiques plus nombreuses et plus détaillées (y compris à l'échelle communale) et couvrant de façon exhaustive le champ de la délinquance, dans le respect du secret statistique. La sécurisation juridique de l'accès aux données issues des applicatifs de la police et de la gendarmerie nationales constitue un enjeu majeur.

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

● Enquêtes de victimation

Le SSMSI a obtenu le 20 janvier 2022 le label d'intérêt général et de qualité statistique pour sa première édition, en 2022, de l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), qui succède à l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS). Elle porte sur les individus de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe et La Réunion et sera sur le terrain à partir du 1^{er} mars.

Le SSMSI va ensuite présenter une demande d'avis d'opportunité pour l'enquête VRS (éditions 2023-2025) lors de la commission « Services publics, services aux publics » du CNIS du 10 mars 2022. Au cours de la période 2023-2025, la Guyane pourrait être incluse dans le dispositif (faisabilité dès 2023 en cours d'instruction avec l'Insee), Mayotte à horizon plus lointain. L'inclusion des mineurs (au moins des 15-17 ans) est également à l'étude et devrait pouvoir être implémentée au cours de la période 2023-2025. Pour les éditions 2024 et 2025, quatre thématiques sont actuellement en cours d'incubation : cybermalveillance auprès des particuliers (proposée par le Gip-ACYMA), lien jeunesse/sport et victimations (Medes/direction des sports), lien entre

victimations et conduites addictives (Mildeca) et violences sexistes et sexuelles subies au travail (DGCS-SDFE).

Par ailleurs, la dernière édition de l'enquête CVS, conduite en 2021 par l'Insee et le SSMSI dans un contexte de restrictions sanitaires, sera exploitée en vue d'une publication au premier trimestre 2022 et les résultats inédits de l'enquête GENESE feront l'objet d'une publication de type panorama des violences liées au genre.

● **Travaux méthodologiques sur les investissements en matière d'enquêtes multimode**

Les investissements importants réalisés par le SSMSI dans le cadre de la refonte de l'enquête CVS feront l'objet de premières formes de valorisation : publication d'un article sur la refonte du dispositif d'enquête de victimation pour la revue Statéco ; présentation de 2 documents lors des Journées de méthodologie statistique 2022 de l'Insee (première participation).

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

● **Adaptation aux évolutions des systèmes d'information de la sécurité intérieure**

Les principaux systèmes d'information de la sécurité intérieure (logiciels d'enregistrement des procédures par la police LRPPN et la gendarmerie LRPNG) devaient connaître des évolutions majeures en 2021, ce qui devait conduire le SSMSI à une refonte complète de son système d'informations statistiques pour l'adapter à ces nouvelles sources de données (contenu, format, flux,...). Finalement, le projet de refonte du logiciel d'enregistrement des procédures de la police nationale (projet Scribe) s'est arrêté en 2021 et va reprendre en 2022. Les évolutions prévues pour le SSMSI sont donc décalées dans le temps mais seront bien à réaliser. Il est notamment attendu dès maintenant de la part du SSMSI des propositions de rationalisation du contenu de l'information collectée (menus déroulants dans l'application). Côté gendarmerie, les évolutions du logiciel de rédaction des procédures devraient être plus limitées que prévu, mais des évolutions sont à prévoir sur le champ des contraventions, avec un objectif de centralisation des données qui devrait permettre au SSMSI de compléter l'information dont il dispose sur ce champ.

De plus, le SSMSI devra poursuivre la prise en compte des données collectées sur d'autres supports ou d'autres applications que ces logiciels « historiques » : tablettes (procès verbaux électroniques et amendes forfaitaires délictuelles), plaintes en ligne (THESEE pour des infractions de cybercriminalité notamment, PEL).

Le SSMSI a vocation à être associé davantage au programme de dématérialisation de la procédure pénale (PPN en lien avec le ministère de la Justice), dont les conséquences seront majeures en termes de traçabilité des procédures entre les deux ministères et donc de comparabilité des données entre les deux SSM concernés, avec des programmes de travail en partie partagés.

Plus généralement, et conformément à ce qui est prévu dans l'arrêté du 25 octobre 2021 sur ses missions, le SSMSI devra être associé à la conception de la remontée statistique dans les applications du ministère liées à son domaine de compétence, tant celles de la police nationale que celles de la gendarmerie nationale.

Enfin, il s'agira de finaliser la mise en place d'une architecture du système d'information statistique du SSMSI ainsi qu'un mode de fonctionnement de l'informatique répondant aux besoins du service compte tenu de sa montée en charge, et de son nouveau rattachement organique au DGPN, avec les conséquences que cela a en termes de services supports, le tout dans le contexte spécifique du haut niveau de sécurité exigé des systèmes d'information au sein du ministère.

● **Travaux méthodologiques et de consolidation dans le domaine de la production statistique**

La refonte du processus de production des principales bases statistiques (Victimes, Mis en cause, Infractions) aboutira au premier semestre 2022 et le SSMSI effectuera la bascule vers l'utilisation de la nouvelle version de ces bases, issue du nouveau processus de production sécurisé. Outre des améliorations en termes de fiabilité des données, notamment pour la comptabilisation des homicides, le nouveau processus permettra de mieux répondre aux besoins des utilisateurs : meilleure couverture du champ de la délinquance, intégration des référentiels officiels (géographiques, nomenclature des infractions), documentation détaillée.

La refonte du système d'information du SSMSI va se poursuivre afin de s'adapter à la montée en charge du service (moyens associés) et de prendre en compte les nouveaux besoins liés aux activités du SSMSI (production, études, diffusion, communication) et au mode de travail nomade dans le contexte de la crise sanitaire. Elle se fera dans le cadre du nouveau rattachement du SSMSI au DGPN (depuis octobre 2021).

Suite à la mise en place en 2021 d'une nouvelle méthode de calcul du taux d'élucidation des faits enregistrés par la police et la gendarmerie, des propositions seront faites en 2022 pour diffuser ce nouvel indicateur auprès des services opérationnels du ministère et le produire de façon récurrente.

Par ailleurs, les travaux de repérage de la cybercriminalité (cf. Avis [AVG3](#)) à l'aide de techniques de machine learning (analyse textuelle de la manière d'opérer) seront présentés aux Journées de méthodologie statistique de l'Insee en mars 2022. Si cette technique fonctionne bien, elle pourra être testée pour d'autres indicateurs de la délinquance.

En outre, le SSMSI va poursuivre l'exploitation de ses principales sources de données administratives (données issues des logiciels d'enregistrement des procédures par la police et la gendarmerie, LRPPN et LRPGN), en construisant progressivement à partir de celles-ci de nouvelles bases statistiques, pour la production de statistiques et l'enrichissement des études. Deux axes nouveaux sont prévus à ce stade mais ils seront priorisés : une base des gardes à vue et une base des objets (ex. objets volés ou saisis).

Par ailleurs, le SSMSI se procurera plusieurs bases de données administratives (au sein du ministère ou en externe), en vue d'une couverture plus exhaustive du champ de la délinquance, d'une amélioration de la qualité des indicateurs produits par confrontation de sources ou d'un enrichissement des analyses (notamment main courante de la police nationale, données des opérateurs de transports en commun, système d'immatriculation des véhicules, base d'identification des saisies d'avoirs criminels, base des saisies de stupéfiants,...).

● **Investissements sur des thématiques nouvelles**

Les investissements lancés en 2021 dans le domaine de la criminalité organisée se poursuivront largement compte tenu d'une demande croissante de chiffres fiabilisés et d'expertises (plan national de lutte contre les stupéfiants, plan d'action national contre la traite des êtres humains, stratégie ministérielle de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité, délibéré de l'ASP en date de novembre 2021 sur les statistiques relatives au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme,...). A l'issue de l'évaluation de la France par le GAFI (Groupe d'action financière) prévue en mars 2022, le SSMSI continuera à exploiter la base des saisies d'avoirs criminels sur la base de la nomenclature ICCS (cf. Avis [SERPU7](#)) et à explorer, avec le SSM Justice (SDSE), les

possibilités de rapprochement des données sur les contentieux économiques et financiers, sur lesquelles les deux SSM sont interpellés dans le cadre des travaux du Conseil d'orientation de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB).

D'autres thématiques font l'objet d'investissements méthodologiques conséquents. Les travaux visant à améliorer la qualité des statistiques d'homicides donneront lieu à des publications présentant la méthode ainsi que les résultats associés (séries révisées notamment). Par la suite, des travaux similaires seront entrepris sur les tentatives d'homicides. D'autres chantiers feront l'objet d'avancées significatives en 2022 en relation avec la participation du SSMSI à deux groupes de travail interministériels majeurs : celui de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) sur les statistiques et celui du CNIS sur la mesure des discriminations. Enfin, de nouveaux champs infractionnels seront étudiés en particulier : violences et outrages aux personnes dépositaires de l'autorité publique (dont les forces de sécurité), délinquance environnementale, atteintes envers les animaux.

En matière de coopération avec le SSM Justice (SDSE), le chantier ouvert dès 2015 pour rapprocher les statistiques de la sécurité et de la justice sur des contentieux ciblés a vocation à se poursuivre : reprise des travaux initialement prévus en 2020 sur les homicides et les morts violentes au sein du couple avec réflexion sur la possibilité d'apparier les données des deux SSM ; poursuite des travaux de rapprochement sur la délinquance économique et financière.

Plus largement, la demande d'éclairages en matière de suivi pénal des infractions constatées ou/et des plaintes enregistrées par les services de police et de gendarmerie est croissante : violences conjugales, violences sexuelles, violences envers les forces de sécurité et les élus, trafic de stupéfiants,... Un suivi plus complet de l'ensemble de la chaîne pénale est nécessaire afin d'éclairer les décisions de politique publique relatives à la sécurité et à la justice. La réflexion des deux SSM s'engage désormais sur un chantier partagé de construction d'un dispositif de suivi longitudinal des procédures pénales de façon à permettre leur traçabilité tout au long de leur vie judiciaire (Cf. [AVG7](#)), notamment dans la perspective du développement de panels et de suivis de cohortes. Une première étape pourrait s'appuyer sur les informations déjà présentes dans les applications respectives des deux ministères, en attendant la généralisation du projet Procédure Pénale Numérique (PPN) mené conjointement par les deux administrations (cf. Avis [SERPU6](#)).

● **Sécurisation juridique de l'accès aux données**

Le SSMSI sera particulièrement attentif au dossier juridique concernant son accès aux données issues des différents applicatifs du ministère de l'intérieur, en sollicitant autant que de besoin les services compétents afin que la sécurisation de cet accès soit assurée dans les meilleurs délais.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

● **Travaux méthodologiques et production statistique**

Dans l'objectif permanent de couvrir l'ensemble du champ de la délinquance (au-delà des seuls crimes et délits suivis historiquement dans le cadre de l'« état 4001 »), le SSMSI va poursuivre en 2022 son expertise des données sur les contraventions sur différentes thématiques de la délinquance. Ce chantier est ralenti par la nécessité d'obtenir des données sur les caractéristiques des victimes et des mis en cause pour les contraventions de la gendarmerie nationale, celles-ci n'étant actuellement pas centralisées. Le SSMSI a demandé à la gendarmerie nationale de mettre en place cette centralisation dès que possible, sans toutefois que cela ne se traduise par une augmentation de la charge de saisie pour les gendarmes lors de l'enregistrement des procédures.

La fiabilisation des bases de données, par l'amélioration du processus de contrôles-redressements (contrôles de cohérence, redressements, imputations et validation) se poursuivra en 2022. En particulier, en fonction des besoins de diffusion qui seront définis dans le cadre du projet Diffusion du SSMSI, une opération de fiabilisation des données à un niveau de détail à arbitrer (maille géographique et qualification des infractions) sera réalisée, et des règles de secret statistique adaptées seront déterminées (Cf. Avis [AVG5](#)).

La diffusion de nouveaux indicateurs infra-annuels (nouveaux périmètres géographiques ou nouveaux concepts ou nouveaux domaines de délinquance) conduira à un travail préalable de construction des séries longues, de traitement éventuel des ruptures de séries et de correction des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables. En particulier, les travaux de construction des séries conjoncturelles sur la délinquance dans les DROM seront finalisés (Cf. Avis [TRT2](#)), et de nouvelles séries seront créées et diffusées : infractions à la législation sur les stupéfiants, violences intrafamiliales.

● **Autres investissements thématiques**

Le SSMSI a répondu en septembre 2021 à un appel à projet européen relatif à la production, en ICCS-NFI, de données départementales (niveau NUTS3) sur la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie (cf. Avis [AVG5](#), [AVG6](#), [AVG8](#), [SERPU7](#), [TRT1](#) et [TRT2](#)). La candidature du SSMSI a été retenue le 7 février 2022.

Par ailleurs, pour plus de clarté (Cf. Avis [AVG8](#)), le SSMSI va revoir sa publication « marronnier » sur les atteintes sexistes et avancera son calendrier de publication (données de 2021 publiées en 2022) en traitant des sujets mieux ciblés dans quatre publications distinctes :

- violences sexuelles intrafamiliales,
- violences sexuelles hors intrafamiliales,
- violences physiques (hors violences sexuelles) intrafamiliales,
- violences physiques (hors violences sexuelles) hors intrafamiliales.

Enfin, des travaux sur les vols de véhicules sont prévus mais conditionnés à l'accès au fichier des objets volés (FOVES).

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Une première publication de comptages d'infractions s'appuyant sur les nouvelles nomenclatures ICCS/NFI est prévue en 2022, dans le cadre du chantier de transcription de la nomenclature internationale ICCS en nomenclature française des infractions (NFI) achevé au printemps 2021 (Cf. Avis [SERPUT](#)).

En lien avec le SSM Justice (SDSE) et la DACG, des travaux sont prévus au 1^{er} semestre 2022 pour actualiser les périmètres des infractions intrafamiliales, des infractions sexuelles, des infractions sur mineurs ainsi que celles liées au handicap, de même que celles relatives à la fraude documentaire et à l'identité.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre du projet Diffusion lancé en septembre 2020, et suite à la mission Bothorel sur la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, le SSMSI a établi une feuille de route open data – open source, qui a été intégrée à la feuille de route du ministère. Cette

feuille de route prévoit la mise à disposition en 2022 sur data.gouv et/ou sur son site internet de quatre jeux de données sur la délinquance : une base de données communales et départementales (Cf. Avis [TRT1](#) et [TRT2](#)), une base de séries chronologiques, des chiffres clés, des indicateurs sur les infractions à la législation sur les stupéfiants. Le SSMSI prévoit d'accompagner ces mises à disposition d'outils de datavisualisation.

La constitution et la diffusion d'une base de données communales sur des indicateurs de délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie constituera une avancée majeure (cf. [AVG 5](#), [AVG8](#) & [TRT1](#) et [TRT2](#)), compte tenu des attentes fortes exprimées notamment par les élus locaux. En parallèle, une opération coordonnée est préparée avec les directions régionales de l'Insee à horizon fin 2022-début 2023.

Le projet Diffusion engagera par ailleurs des travaux d'envergure pour améliorer et rationaliser l'offre de diffusion auprès des utilisateurs internes au ministère. Il s'appuiera notamment, pour mieux prendre en compte les besoins, sur les résultats d'une consultation auprès des préfetures réalisée en 2021 par la direction de la modernisation et de l'administration du territoire.

Enfin, le SSMSI lance début 2022 la refonte complète de son offre éditoriale qui date de 2015, aussi bien pour la collection de publications que pour le site Interstats, avec un double objectif : meilleure adaptation des produits de diffusion aux besoins des utilisateurs , modernisation des produits de diffusion avec notamment un chantier de datavisualisation et de cartographie des données. Ces travaux bénéficient des investissements réalisés sur les métadonnées aussi bien dans le cadre du projet diffusion que de la réalisation de l'ouvrage Insee Références intitulé « Sécurité et société » paru en décembre 2021. La refonte du site Interstats s'effectuera, en concertation avec le SSM Immigration de la DGEF et en collaboration avec la Direction de la communication du ministère.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

RAS en 2022

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Services publics et services aux publics

Santé et social

SP 1. Observer les parcours des personnes âgées

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

SP 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

Retraite

SP 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

Education

SP 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

SP 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

Justice et sécurité

SP 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

SP 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes*, ICCS), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

SP 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*Processus de sortie de la délinquance

Services publics

SP 9. Définir des indicateurs de qualité des services

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

Commission Démographie et questions sociales

DQS 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

DQS 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

DQS 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

DQS 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

DQS 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

DQS 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

EQRT 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

EQRT 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

Commission Territoires

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

TERR 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

TERR 3. Délimiter les territoires

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

TERR 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

TERR 9. Mesurer l'accès aux équipements et services

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.